



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE ENQUÊTE SUR « LE RÔLE DU COLLÈGE DANS L'ATTRACTIVITÉ ET LA COHÉSION DES TERRITOIRES » (Département Vendée)

Exercices 2019 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés, a été délibéré par la chambre le 4 septembre 2025.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
SYNTHÈSE.....	5
RECOMMANDATION	8
INTRODUCTION.....	9
1 LE RÔLE DU COLLÈGE DANS L'ATTRACTIVITÉ ET LA COHÉSION DES TERRITOIRES EN VENDÉE	10
1.1 Une compétence partagée entre l'État et le département pour la gestion des collèges.....	10
1.2 Un réseau de taille moyenne caractérisé par une forte proportion du secteur privé et un profil social des collégiens assez homogène.....	11
1.3 L'implantation géographique des collèges en cohérence avec les données sur la répartition de la population.....	13
1.4 Un taux de réussite au diplôme national du brevet des collèges plus élevé dans le secteur privé	14
1.4.1 Pour les collèges publics	14
1.4.2 Pour les collèges privés	15
1.5 L'orientation scolaire en fin de classe de 3 ^{ème} : une spécificité du territoire en faveur des filières courtes	16
1.6 La baisse attendue du nombre de collégiens à l'horizon 2035	16
2 LES POLITIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE VISANT À RENFORCER LE RÔLE DU COLLÈGE	20
2.1 Deux plans pluriannuels d'investissement successifs pour améliorer la qualité d'accueil des collégiens	20
2.2 Des moyens financiers mobilisés toujours plus importants pour les collèges et des coûts par élève parmi les plus élevés des départements de la région Pays de la Loire	20
2.2.1 Les moyens et coûts en fonctionnement	22
2.2.2 Les moyens et coûts en investissement	24
2.3 Les politiques départementales d'appui à la scolarisation	26
2.3.1 La restauration scolaire	26
2.3.2 L'équipement numérique des collèges	27
2.3.3 L'aide départementale aux collégiens	28
2.3.4 Les transports scolaires	28
2.4 Une absence de stratégie globale formalisée pour les collèges.....	29

ENQUÊTE SUR « LE RÔLE DU COLLÈGE DANS L'ATTRACTIVITÉ ET LA COHÉSION DES TERRITOIRES »

3 LA COMPATIBILITÉ DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES AVEC LES BESOINS DES ÉLÈVES ET LES ATTENTES DES FAMILLES	32
3.1 Le collège : rôle éducatif et équipement structurant d'un territoire	32
3.2 Le regroupement des collèges publics de Luçon à la rentrée 2023 pour améliorer l'accueil des collégiens et la mixité sociale	34
3.3 Le choix de maintenir et rénover le collège public de Benet face à la concurrence du privé	35
3.4 La particularité du collège public de l'Île d'Yeu	35
3.5 La création d'un nouveau collège public à Talmont-Saint-Hilaire à la rentrée 2025	36
3.6 Le coût d'un collégien du public à Luçon, Benet et l'Île d'Yeu	37
ANNEXES	39
Annexe n° 1. :Répartition des compétences en matière d'enseignement entre l'État et le département.....	40
Annexe n° 2. : Comparaison nombre et effectifs collèges par département en région Pays de La Loire.....	41
Annexe n° 3. :Évolution des effectifs du premier degré en Vendée	42
Annexe n° 4. : Répartition et évolution des dépenses du département de la Vendée dédiées aux collèges	43
Annexe n° 5. : Moyens dédiés au fonctionnement et calcul des coûts pour les collèges des départements ligériens	44
Annexe n° 6. : Moyens dédiés à l'investissement et calcul des coûts pour les collèges des départements ligériens	45
Annexe n° 7. : Graphiques coûts en région Pays de La Loire.....	46
Annexe n° 8. : GLOSSAIRE.....	47

SYNTHÈSE

La chambre régionale des comptes Pays de la Loire a réalisé un contrôle sur le rôle du collège dans l'attractivité et la cohésion des territoires du département de la Vendée de 2019 à la période la plus récente. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête inter-juridictions menée par la Cour des comptes.

Un réseau de collèges publics de taille moyenne, globalement bien réparti sur le territoire, caractérisé par une forte proportion du secteur privé

Le département assure la construction des collèges publics, leur reconstruction, leur extension, les grosses réparations, leur équipement et leur fonctionnement. Il assume l'organisation de la restauration scolaire, fixe le prix du repas et procède au recrutement et à la gestion des agents techniques territoriaux exerçant leurs missions dans les collèges. Le département établit également le programme prévisionnel des investissements dans ces établissements, arrête leur localisation, définit leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement, en tenant compte des critères d'équilibre démographique, économique et social et en veillant à la mixité sociale, ainsi que le mode d'hébergement des élèves.

En Vendée, il y a presque autant de collèges publics (34) que privés (32), mais les établissements privés accueillent 54 % des élèves (21 % au niveau national). La taille moyenne des collèges vendéens est de 535 élèves, au-dessus des moyennes régionale (470) et nationale (466). Les collèges publics ont en moyenne 475 élèves et les collèges privés 582 élèves.

Le maillage territorial est équilibré. Toutefois, les transports scolaires sont utilisés par 53 % des collégiens vendéens et les temps de transport peuvent atteindre 50 mn, la durée moyenne étant de 40 mn. Le taux d'élèves boursiers est en moyenne de 23 % dans les collèges publics et de 8 % dans les collèges privés. Les indices de position sociale révèlent une population scolaire relativement homogène, sans difficulté majeure de mixité sociale.

Les résultats au diplôme national du brevet des collégiens de la Vendée se situent au niveau de la moyenne nationale. Les collèges privés ont un taux de réussite de 95 %, supérieur de l'ordre de dix points aux collèges publics. En revanche, seulement 61 % des élèves poursuivent leur scolarité en classe de seconde générale ou technologique (57 % pour le public et 64 % pour le privé), contre 70 % au niveau national. Ce choix s'explique en partie par l'attrait local pour les filières courtes, souvent perçues comme un accès plus direct au marché du travail.

La baisse attendue du nombre de collégiens à l'horizon 2035

La Vendée connaît une baisse des effectifs depuis 2024, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2035, avec une diminution estimée à 18 %, soit environ 6 000 collégiens en moins, et toucher davantage l'est et le sud du département. Cette baisse impactera l'offre scolaire, mais le département dispose encore d'un effectif moyen élevé avec peu de petits collèges.

Des moyens financiers du département toujours plus importants pour les collèges

Depuis 2011, le département de la Vendée a lancé deux plans pluriannuels d'investissement successifs pour moderniser les collèges publics. Entre 2019 et 2024, ses dépenses pour les collèges sont passées de 52 à 62 M€, soit + 19 %, incluant fonctionnement et investissement. Ces dépenses représentent 7 % du budget départemental, avec 76 % alloués aux collèges publics et 24 % aux collèges privés.

Le département a dépensé 2 670 € par collégien du public en 2023, se positionnant au 1^{er} rang des départements des Pays de la Loire par l'importance des moyens financiers versés, la moyenne régionale s'établissant à 2 380 €. Parallèlement, le département a dépensé 825 € par collégien du privé la même année, se positionnant au 2^{ème} rang derrière la Mayenne, la moyenne régionale s'établissant à 728 €.

Une absence de stratégie globale formalisée pour les collèges

Malgré ses efforts importants pour soutenir les collèges, le département ne dispose pas d'un document stratégique global. Aucune synthèse formelle n'existe pour recenser ses actions, fixer ses priorités ou intégrer les évolutions démographiques à venir. La chambre recommande donc de formaliser une stratégie intégrant les priorités d'actions et les projections démographiques de collégiens à 10 ans. Cela permettrait de mieux anticiper la baisse prévue des effectifs et de rationaliser les investissements futurs.

La gestion des établissements engendre des coûts fixes importants, et des mutualisations entre collectivités (département, région, communes) sont recommandées pour optimiser les moyens. Une prise de conscience des différents acteurs est nécessaire afin d'anticiper les conséquences de la baisse de la démographie annoncée et envisager des regroupements pédagogiques. Il n'y aura pas de solution unique mais des regroupements au cas par cas en fonction des opportunités et des contraintes. Enfin, il est suggéré de réfléchir à l'adaptation des bâtiments scolaires pour de nouveaux usages afin de maximiser leur utilité dans le futur.

Le collège : rôle éducatif et équipement structurant d'un territoire

Le collège a un rôle éducatif pour les élèves et est également un équipement structurant pour son territoire d'implantation. La taille d'un collège n'influence pas nécessairement la réussite des élèves. La réputation de l'établissement repose sur de nombreux facteurs : encadrement, sécurité, résultats scolaires, communication, etc. Les sections sportives ou artistiques et les options renforcent l'attractivité des collèges. Les collèges privés bénéficient souvent de plus d'agilité et de moyens pour valoriser leur action.

La chambre régionale des comptes a examiné plus particulièrement la situation de quatre collèges publics. À Luçon, deux collèges ont été regroupés en un nouvel établissement de 750 places, améliorant les conditions d'accueil et la mixité sociale tout en enrichissant l'offre éducative. À Benet, un programme de rénovation en cours permet de moderniser le collège public et de le rendre plus attractif face à la concurrence privée. Sur l'île d'Yeu, le collège public accueille 115 élèves et le collège privé 53 élèves, soulevant la question de la viabilité de deux établissements sur un territoire isolé. Enfin, à Talmont-Saint-Hilaire, un nouveau collège public ouvrira en 2025, avec pour objectif de désengorger les collèges les plus proches et de rapprocher les élèves de leur lieu de scolarisation.

Le coût d'un collégien du public à Luçon, Benet et l'île d'Yeu

Pour l'année scolaire 2024-2025, le coût moyen d'un collégien du public s'élève à 11 000 € à Luçon, 12 000 € à Benet et 14 000 € à l'île d'Yeu. Ce coût tient compte des salaires des enseignants et autres personnels de l'Éducation nationale d'une part, et des salaires des agents techniques, de la dotation de fonctionnement et de la moyenne des dépenses d'investissement de 2019 à 2024 du département d'autre part. Cette analyse confirme que plus le collège est petit, plus il coûte cher. La répartition moyenne du financement est la suivante : 75 % à la charge de l'État et 25 % à la charge du département.

RECOMMANDATION

Recommandation n° 1. : Adopter un document stratégique recensant à la fois l'ensemble des politiques départementales en faveur des collèges, les priorités d'actions et intégrant les projections démographiques de collégiens à 10 ans.

INTRODUCTION

Éléments de procédure

La chambre régionale des comptes Pays de la Loire a contrôlé le département de la Vendée sur la gestion des collèges départementaux, dans le cadre d'une enquête portant sur « le rôle du collège dans l'attractivité et la cohésion des territoires ».

L'ouverture du contrôle, portant sur les exercices 2019 et suivants, a été notifiée au président du conseil départemental de la Vendée et à son prédécesseur le 16 janvier 2025.

Les entretiens d'ouverture ont eu lieu le 29 janvier 2025 avec l'ordonnateur en fonctions et le 20 mars 2025 avec l'ancien ordonnateur.

Les entretiens de fin de contrôle ont été organisés le 28 avril 2025 avec l'ordonnateur en fonctions et le 30 avril 2025 avec l'ancien ordonnateur.

Les observations provisoires ont été délibérées par la chambre le 21 mai 2025.

Le rapport d'observations provisoires a été notifié aux deux ordonnateurs en fonctions sur la période le 3 juin 2025, ainsi qu'à Mme le Maire de la commune de l'île d'Yeu. Le même jour, Mme la rectrice de la région académique Pays de la Loire et le Préfet de la Vendée ont été destinataires d'une communication administrative.

L'ordonnateur en fonctions a sollicité un délai supplémentaire pour apporter sa réponse, qui lui a été accordé jusqu'au 21 juillet 2025. Par courriel en date du 18 juillet 2025, ce dernier a transmis sa réponse aux observations provisoires.

Les autres destinataires n'ont pas répondu.

Les observations définitives ont été délibérées par la chambre le 4 septembre 2025.

1 LE RÔLE DU COLLÈGE DANS L'ATTRACTIVITÉ ET LA COHÉSION DES TERRITOIRES EN VENDÉE

1.1 Une compétence partagée entre l'État et le département pour la gestion des collèges

Depuis plus de 40 ans après les lois de décentralisation, la compétence en matière de gestion des collèges est partagée entre l'État et le département. Le premier s'occupe essentiellement du recrutement et de la formation des enseignants, ainsi que de l'organisation et de l'évaluation des politiques éducatives, tandis que le second est responsable des bâtiments, de la restauration et de la gestion des personnels techniques exerçant leurs missions dans les collèges.

Le département « *arrête également après avis du conseil départemental de l'Éducation nationale, en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves. Lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut être partagé par plusieurs collèges publics situés dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité.* »¹

Au regard de l'action en faveur de l'attractivité et de la cohésion territoriale, le rôle de la collectivité départementale est central. Elle construit en effet les politiques dans le cadre desquelles des actions sont élaborées pour faciliter l'accès aux services publics et pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

En effet, le collège est le niveau où s'expriment de façon plus prégnante les réticences des familles face à la carte scolaire, où les stratégies d'évitement se développent. Dans un contexte où les élèves sont normalement scolarisés en fonction de leur lieu de résidence, l'enjeu de l'évitement pour les familles est de scolariser leurs enfants dans un établissement différent de celui dont relève leur domicile. Pour ce faire, elles ont recours à des établissements privés sous ou hors contrat ou bien publics mais disposant d'une offre de formation spécifique.

Toutefois, ce partage de la compétence est à apprécier différemment entre le fonctionnement au quotidien et les grandes orientations nationales.

Pour la gestion quotidienne des établissements, les services du département en charge des collèges sont en relation permanente avec les services de la direction académique de l'Éducation nationale et les équipes de direction des collèges, ce qui permet une bonne appréhension ainsi que le traitement ponctuel des sujets qui rythment l'année scolaire tels que l'évolution des effectifs, la mise en place de dispositifs et orientations nationales dans les collèges ayant un effet sur les locaux ou les personnels, les finances des établissements, la sectorisation des établissements, la gestion des logements, la mise en œuvre des compétences départementales en liens avec le fonctionnement de l'établissement (restauration, maintenance, gestion des ATTEE², ...).

¹ Article alinéa 1 du L. 213-1 du code de l'éducation.

² Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement.

Cependant, la double autorité hiérarchique et fonctionnelle des ATTEE demeure un volet complexe de la coopération entre les différents services, au regard de la limite d'action des collèges et de l'éloignement géographique des équipes du département. En revanche, les évolutions de [la loi 3DS sur la mise en place d'une autorité fonctionnelle](#) sur les adjoints gestionnaires contribuent à une amélioration des pratiques même si cela reste encore insuffisant.

Sur le plan financier, le département verse une dotation financière annuelle qui constitue la recette principale des établissements.

Selon le code de l'éducation, les départements doivent également fournir des logements par nécessité absolue de service (NAS) à une partie des personnels des collèges, salariés de l'Éducation nationale, dispositif faisant supporter des coûts d'investissement et de fonctionnement importants aux collectivités alors que la définition des obligations de la NAS est de moins en moins justifiée et occasionnant plusieurs difficultés liées à leur gestion (un nombre important de logements par rapport au besoin réel, une difficulté du maintien en bon état d'un parc de logements important, une offre souvent peu adaptée au modèle familial de l'occupant, un coût financier à supporter pour le compte d'agents de l'Etat).

1.2 Un réseau de taille moyenne caractérisé par une forte proportion du secteur privé et un profil social des collégiens assez homogène

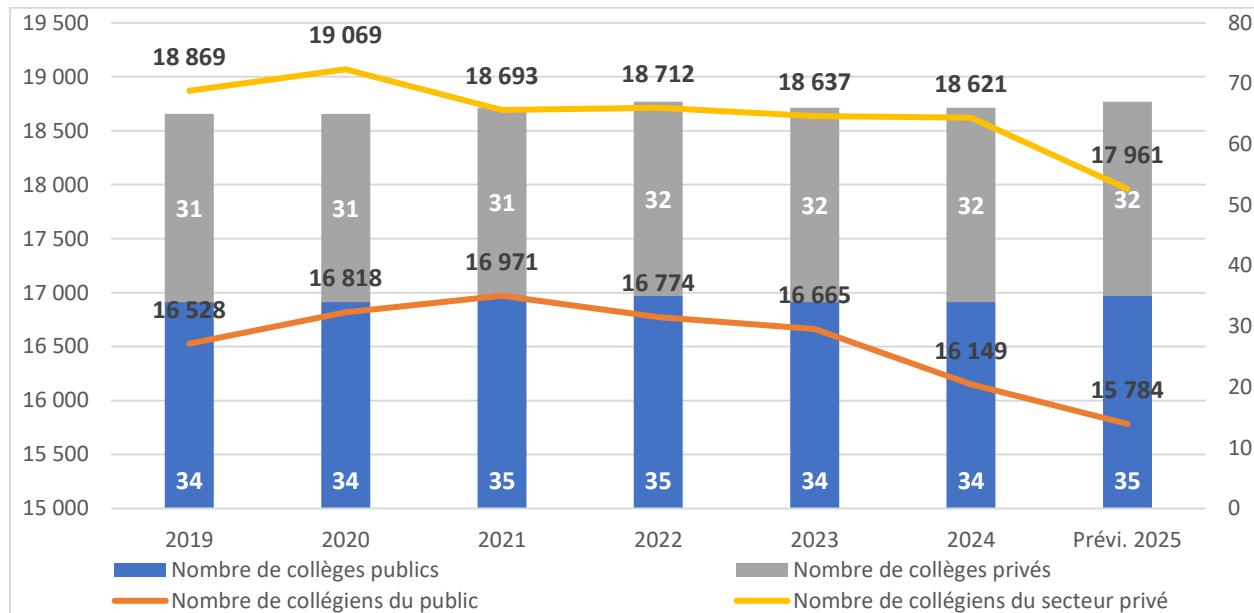
Le département de la Vendée se caractérise par deux réseaux de collèges, publics et privés, presque équivalents en nombre et en effectifs. À la rentrée 2024, les collèges publics sont majoritaires (34 publics et 32 privés) mais le nombre de collégiens inscrits dans les collèges privés est de 54 % contre 46 % dans le public (à l'échelle nationale, 21 % dans le privé et 79 % dans le public).

Le nombre de collèges dans le département de la Vendée a très peu évolué, passant de 65 à la rentrée 2019-2020 à 67 à la rentrée 2022-2023³ puis à 66 à la rentrée suivante, compte tenu de l'ouverture du collège Arnaud Beltrame de Luçon, venant remplacer les deux collèges publics existants de la commune (Émile Beaussire et Le Sourdy). Ce nombre est amené à remonter à 67 à la rentrée 2025, avec l'ouverture programmée d'un collège public à Talmont-Saint-Hilaire.

Le nombre d'élèves est resté globalement stable sur la période de contrôle. Toutefois, une première baisse des effectifs de 1,5 % a débuté à la rentrée scolaire 2024 et les données prévisionnelles pour la rentrée 2025 prévoient une nouvelle baisse d'environ 3 %. Ainsi, à la rentrée 2024, il y avait 66 collèges en Vendée, regroupant 34 770 élèves.

³ Crédit d'un collège public à la rentrée 2021 (Jacqueline Auriol à Challans) et un collège privé à la rentrée 2022 (Mère Teresa à Montaigu-Vendée).

Graphique n° 1 : Évolution du nombre de collèges et du nombre de collégiens en Vendée depuis 2019



Source : CRC d'après les données extraites du site data.education.gouv.fr

De plus, l'effectif moyen par collège est de 535 élèves en Vendée⁴, la moyenne régionale s'établissant à 470 élèves et la moyenne nationale à 466 élèves. L'effectif moyen par collège public est de 475 élèves malgré quatre collèges publics de petite taille (inférieur à 250 élèves). L'effectif moyen par collège privé est de 582 élèves.

Le taux d'élèves boursiers est en moyenne de 23 % dans les collèges publics et de 8 % dans les collèges privés.

Par ailleurs, l'analyse des indices de position sociale (IPS) des élèves met en évidence une relative homogénéité dans le profil social des collégiens en Vendée. Les services du rectorat d'académie confirment qu'il n'y a pas de réel problème de mixité sociale et scolaire en Vendée comme il peut en exister dans certaines grandes agglomérations.

En effet, les moyennes des IPS des établissements vendéens se situent un peu au-dessous des moyennes régionales, avec des écarts-types relativement faibles, se situant entre 28 et 32.

L'IPS d'un établissement scolaire est un outil de mesure quantitatif de la situation sociale des élèves face aux apprentissages dans les établissements scolaires à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents. Il est calculé par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère chargé de l'Éducation nationale et permet de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements, mais aussi à l'intérieur de ces mêmes établissements.

L'IPS permet de décrire les inégalités sociales à l'école mais surtout, de savoir si les élèves sont en moyenne issus d'un milieu social favorable à la réussite scolaire. Plus l'indice est élevé, plus l'élève évolue dans un contexte familial favorable aux apprentissages. Cet indice est construit à partir des professions et catégories socioprofessionnelles des représentants légaux des élèves. Il convient de demeurer prudent avec cet indicateur qui repose sur la

⁴ Voir détails en annexe.

déclaration par les parents de leurs ressources et de leur profession. L'aspect déclaratif ouvre la porte à des erreurs de saisies ou des omissions de la part des parents. Le ministère recommande de ne pas surinterpréter des différences de trois points ou moins concernant les IPS moyens des établissements. De plus, il ne s'agit que d'un indicateur parmi d'autres qui doit s'intégrer, avec d'autres paramètres (évolution passée et future des effectifs, taux d'occupation des collèges, taux d'élèves boursiers, intégration ou non dans un réseau d'éducation prioritaire (REP), résultats au brevet, niveau de concurrence du privé) dans une analyse globale d'une situation et d'un territoire.

L'écart-type de l'IPS indique la diversité sociale des élèves. Ainsi, un écart-type élevé signifie un profil social plus hétérogène.

Tableau n° 1 : Comparaison du profil social des collégiens en région Pays de la Loire

Collectivités	IPS				Écart-type de l'IPS			
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<i>Moyennes région Pays de la Loire</i>	105,04	104,95	105,51	105,48	32,77	33,01	33,06	30,00
<i>Moyennes Vendée</i>	102,48	102,41	103,17	103,56	32,01	32,22	32,27	28,85
<i>Moyennes Loire-Atlantique</i>	105,04	104,95	105,51	105,45	32,77	33,01	33,06	30,00
<i>Moyennes Maine et Loire</i>	108,31	108,12	108,58	108,66	32,98	33,24	33,29	30,20
<i>Moyennes Mayenne</i>	100,32	100,38	100,85	99,20	31,64	31,75	31,83	28,61
<i>Moyennes Sarthe</i>	99,67	99,87	100,55	100,69	32,91	33,24	33,18	30,43

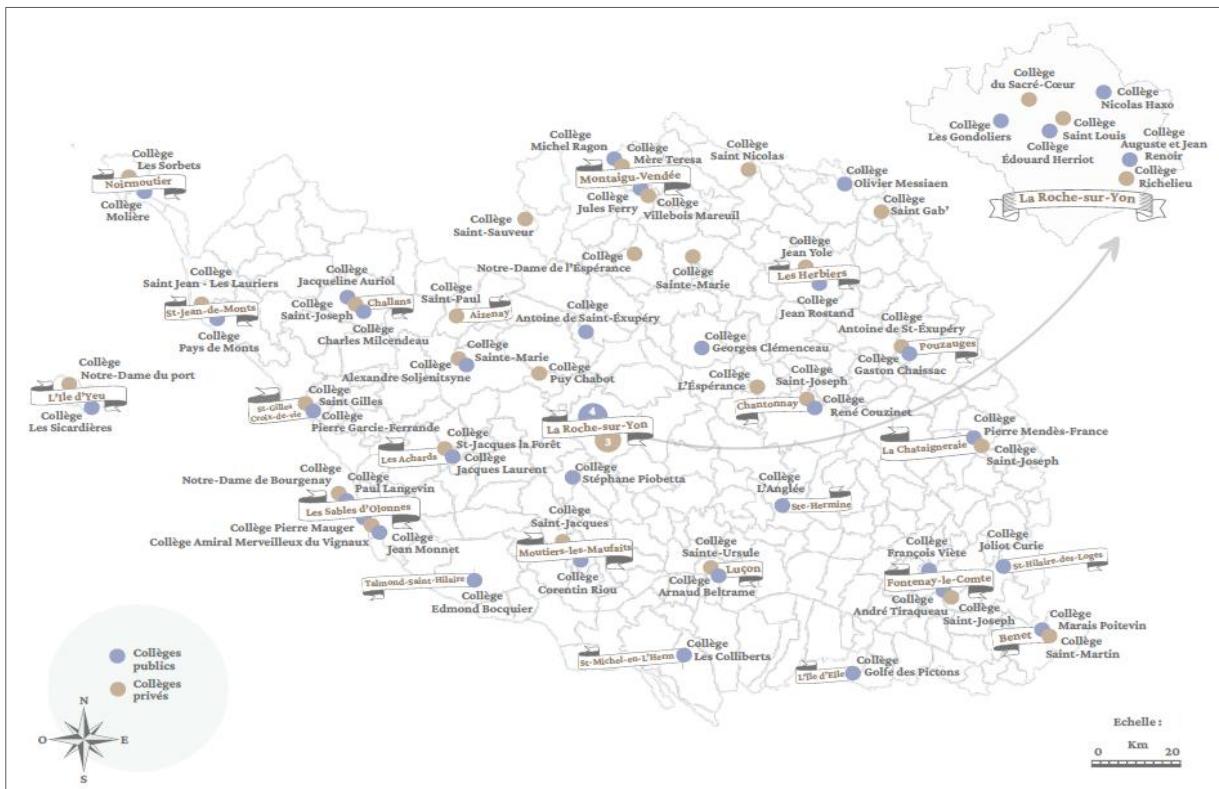
Source : CRC, d'après les données extraites de data.education.gouv.fr

1.3 L'implantation géographique des collèges en cohérence avec les données sur la répartition de la population

Selon les données de l'INSEE, la Vendée compte 693 000 habitants en 2023 avec une croissance démographique entre 2014 et 2020 de + 0,8 % en moyenne par an, chiffre supérieur à la moyenne régionale et deux fois supérieur à la moyenne nationale. La Vendée est un département à faible densité de population avec peu de grandes villes, où les deux tiers des habitants résident dans une commune rurale. Cependant, les collèges sont globalement bien répartis sur l'ensemble du territoire, préfigurant une cohérence avec les données sur la densité de la population.

ENQUÊTE SUR « LE RÔLE DU COLLÈGE DANS L'ATTRACTIVITÉ ET LA COHÉSION DES TERRITOIRES »

Carte n° 1 : Implantation des collèges publics et privés en Vendée



Source : CRC

1.4 Un taux de réussite au diplôme national du brevet des collèges plus élevé dans le secteur privé

Au niveau national, le taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) des collèges privés est supérieur à celui des collèges publics. Ce taux s'établit pour les sessions 2019 à 2023 à une moyenne de 96,16 % pour les établissements privés contre 86,91 % pour les établissements publics.

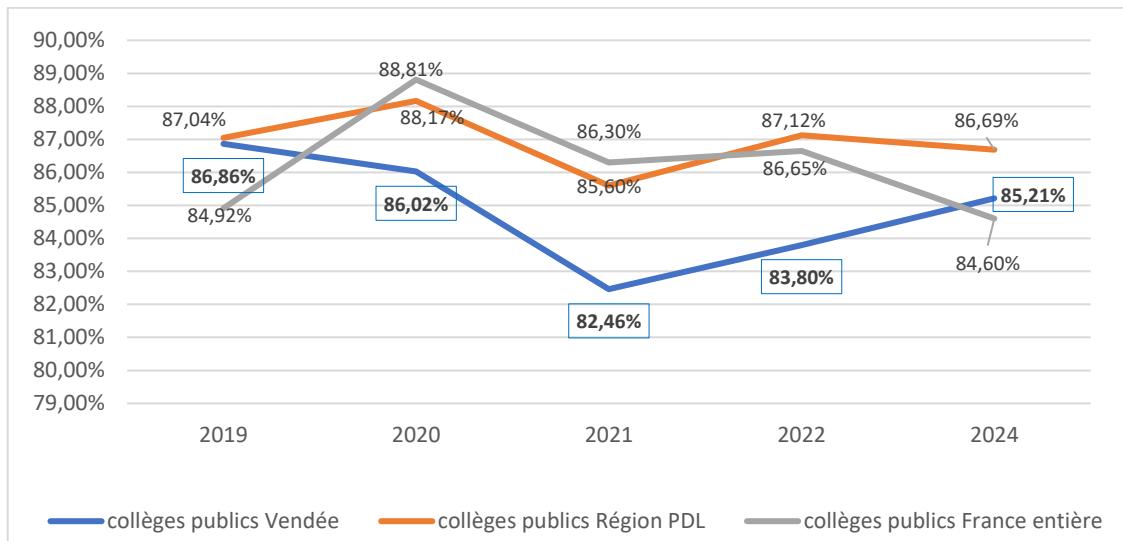
Cette différence entre le public et le privé se constate également au niveau des établissements vendéens, la moyenne des taux de réussite pour les collèges publics s'établissant pour la même période à 85,37 % et celle des collèges privés à 95,79 %, en cohérence avec les observations nationales.

1.4.1 Pour les collèges publics

Entre les sessions 2019 et 2021, le taux moyen de réussite des collégiens publics a baissé de plus de 5 % avant de repartir à la hausse entre 2022 et 2024.

Le taux de réussite s'établit à 85,21 % à la session 2024. Cependant, un peu plus de la moitié (53 %) des établissements affichent un taux supérieur à la moyenne.

Graphique n° 2 : Évolution du taux de réussite au DNB des collèges publics

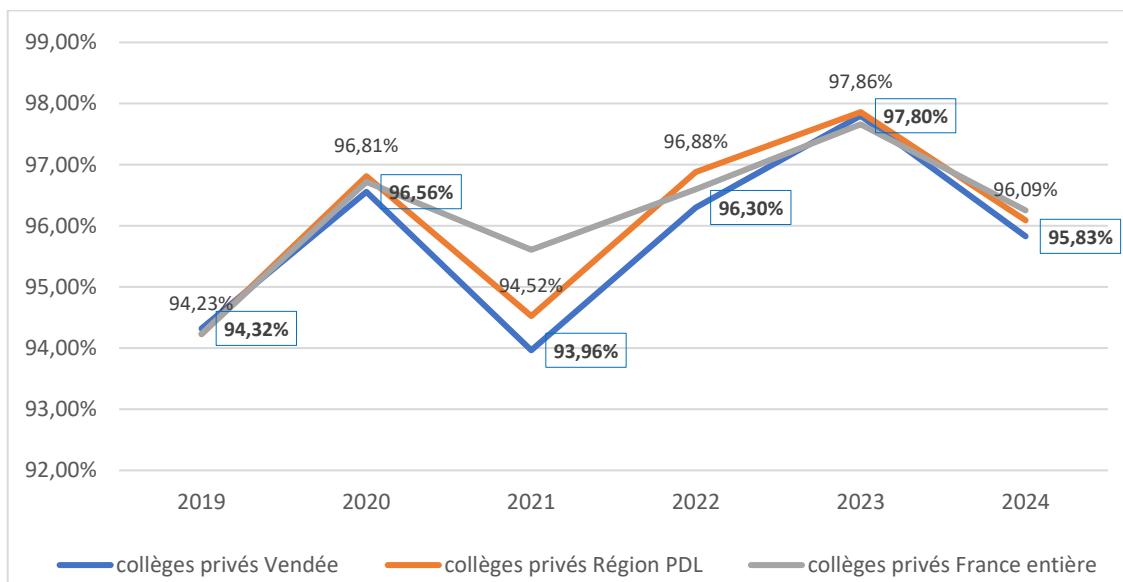


Sources : CRC d'après données Ministère de l'Éducation nationale – DEPP

1.4.2 Pour les collèges privés

Malgré le niveau plus élevé des taux de réussite, les collèges privés font face également à une chute des résultats observée sur les sessions 2021 et 2024 avec toutefois un taux moyen largement supérieur au taux de réussite observé dans le secteur public.

Graphique n° 3 : Évolution du taux de réussite au DNB des collèges privés



Sources : CRC d'après données Ministère de l'Éducation nationale – DEPP

1.5 L'orientation scolaire en fin de classe de 3^{ème}: une spécificité du territoire en faveur des filières courtes

Pour l'année scolaire 2023-2024, le taux de passage des élèves de la classe de 3^{ème} vers la classe de seconde générale et technologique est de 61 % en Vendée, répartis entre 56,6 % pour les collèges publics contre 64,4 % pour les collèges privés sous contrat. Le taux national s'élève quant à lui à 69,8 % (hors SEGPA).

Le taux de passage en seconde professionnelle et en CAP sous statut scolaire est de 24,1 % en Vendée contre 21,6 % au niveau national. Enfin, le taux de passage vers les formations en apprentissage, essentiellement dans les 27 maisons familiales et rurales (MFR), est de 11,2 %, dont 12,6 % pour les collèges publics et 10,5 % pour les collèges privés. Au niveau national, ce taux est de 3,6 %.

Ainsi, la chambre relève que le taux de passage des collégiens de la classe de troisième vers la classe de seconde générale et technologique est plus faible en Vendée qu'au niveau national, les filières courtes étant notamment choisies par les élèves et leurs familles pour leurs débouchés vers l'emploi.

1.6 La baisse attendue du nombre de collégiens à l'horizon 2035

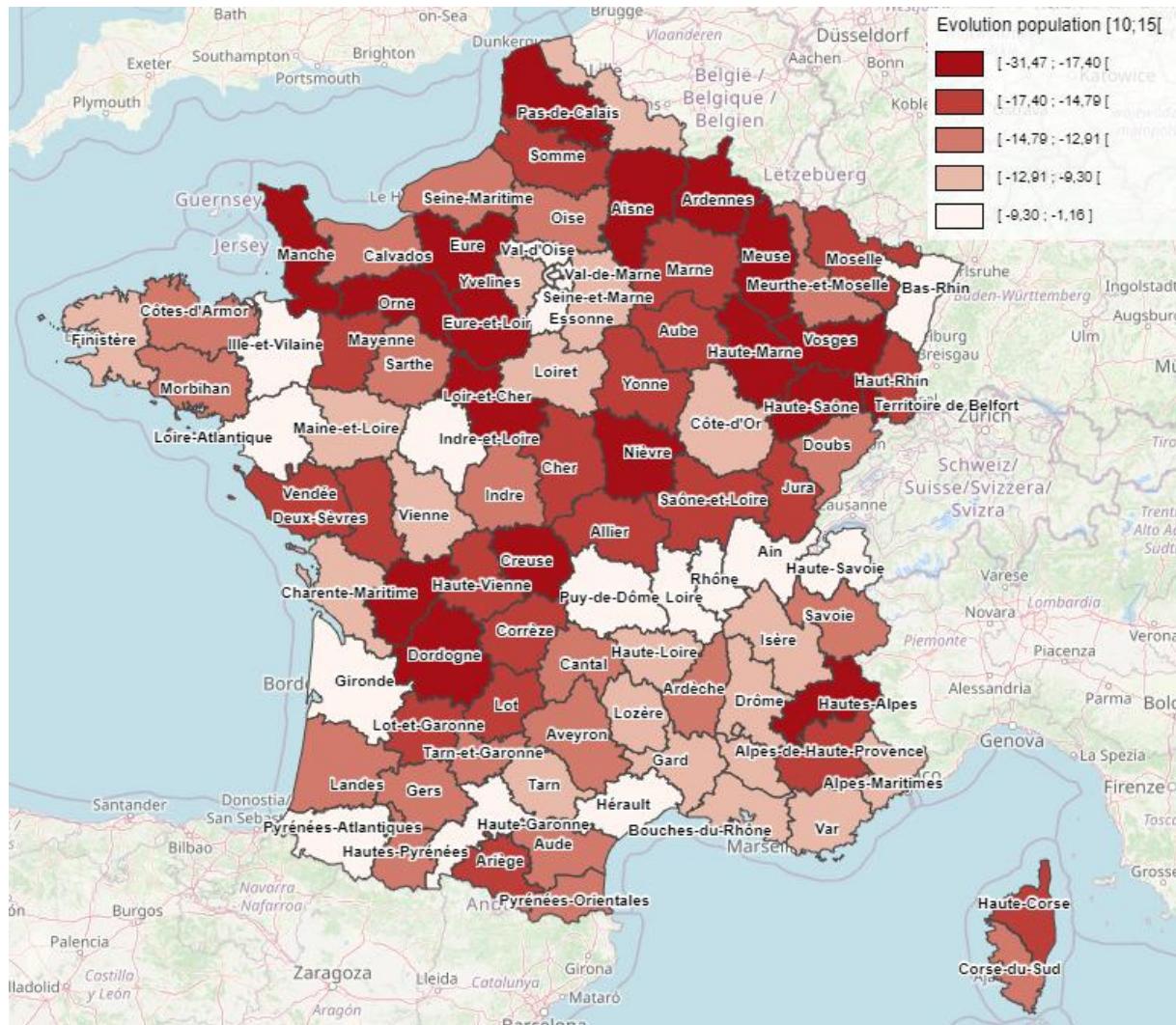
Les perspectives démographiques nationales sont préoccupantes en raison de la chute du taux de natalité. De ce fait, une baisse moyenne de 12 % des effectifs de collégiens est attendue entre 2025 et 2035 selon les dernières prévisions de l'Insee, très différenciée selon les départements. Certaines baisses vont atteindre 25 % dans plusieurs départements.

S'agissant de la Vendée, la baisse attendue est de 18 %. Cela représente de l'ordre de 6 000 collégiens de moins en 2035. Toujours selon l'Insee, dans ce département, le taux de natalité est passé de 11,9 naissances pour 1 000 habitants en 2010 à 7,2 naissances pour 1 000 habitants en 2024.

Pour les autres départements de la région Pays de la Loire, les baisses d'effectifs sont plus ou moins marquées : Mayenne - 19 %, Sarthe : - 15 %, Maine et Loire : - 13 % et Loire-Atlantique : - 4 %.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Carte n° 2 : Évolution de la population 10-15 ans par département à l'horizon 2035



Source : INSEE

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale confirme cette tendance nationale pour le second degré (collèges et lycées) pour les rentrées scolaires jusqu'en 2029-2030.

ENQUÊTE SUR « LE RÔLE DU COLLÈGE DANS L'ATTRACTIVITÉ ET LA COHÉSION DES TERRITOIRES »

Graphique n° 4 : Évolution des effectifs du second degré au niveau national à l'horizon 2029

► 1 Évolution des effectifs du second degré selon le scénario retenu



Lecture : à la rentrée 2025, il est attendu 5 626 000 élèves dans le second degré sous les hypothèses de la prévision intermédiaire. La prévision basse retient 5 619 900 élèves alors que la prévision haute aboutit à 5 634 400 élèves pour ce même horizon de 2025.

Champ : établissements sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale, France, secteur public et divisions sous contrat du secteur privé.

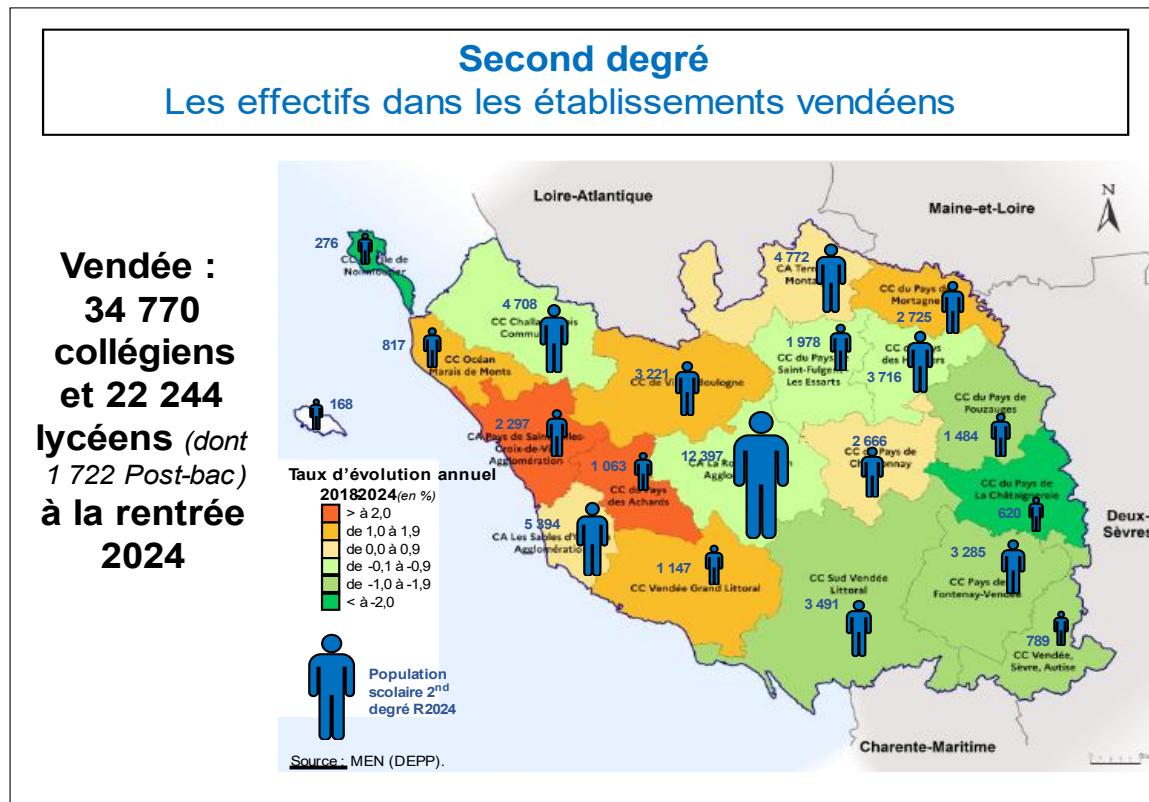
Source : DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 25.13. DEPP

Source : DEPP

Une baisse des effectifs est constatée en Vendée depuis 2019 dans le premier degré, tant dans les écoles publiques que privées. Mécaniquement, les collèges ont commencé à être touchés par cette baisse depuis la rentrée scolaire 2024 et cette tendance va se poursuivre dans les dix prochaines années. L'est et le sud du département devraient être davantage concernés que le littoral par cette baisse des effectifs du secondaire.

Graphique n° 5 : Les effectifs du second degré en Vendée à la rentrée 2024



Source : DEPP

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Depuis les lois de décentralisation, la gestion des collèges est partagée entre l'État et les départements. L'État gère le personnel enseignant et les politiques éducatives, tandis que les départements s'occupent des bâtiments, de la restauration et du personnel technique. En Vendée, on compte presque autant de collèges publics (34) que privés (32), mais les établissements privés accueillent 54 % des élèves (21 % au niveau national).

La taille moyenne des collèges vendéens est de 535 élèves, au-dessus des moyennes régionale (470) et nationale (466). Les collèges publics ont en moyenne 475 élèves et les collèges privés 582 élèves. Le maillage territorial est équilibré. Les indices de position sociale révèlent une population scolaire relativement homogène, sans difficulté majeure de mixité sociale.

Les résultats au diplôme national du brevet des collégiens de la Vendée se situent au niveau de la moyenne nationale. Les collèges privés ont un taux de réussite de 95 %, supérieur de l'ordre de dix points par rapport aux collèges publics. En revanche, seuls 61 % des élèves poursuivent leur scolarité en classe de seconde générale ou technologique, contre 70 % au niveau national. Ce choix s'explique en partie par l'attrait local pour les filières courtes, souvent perçues comme un accès plus direct au marché du travail.

Enfin, la Vendée connaît une baisse des effectifs depuis 2024, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2035, avec une diminution estimée à 18 %, soit environ 6 000 collégiens en moins, et toucher davantage l'est et le sud du département.

2 LES POLITIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE VISANT À RENFORCER LE RÔLE DU COLLÈGE

2.1 Deux plans pluriannuels d'investissement successifs pour améliorer la qualité d'accueil des collégiens

Depuis 2011, le département de la Vendée a adopté et mis en œuvre deux plans pluriannuels d'investissement⁵ (2011-2018 puis 2019-2026) afin d'améliorer la qualité du bâti des collèges publics, facteur d'attractivité pour les élèves et leurs familles et de permettre au département de disposer désormais d'un parc immobilier de collèges publics modernisé.

Ces deux plans auront permis la construction de quatre nouveaux collèges (Les Essarts ouvert en 2015, Les Achards ouvert en 2016, Challans ouvert en 2021 et Talmont-Saint-Hilaire en 2025), la reconstruction intégrale de trois collèges (Fontenay-le-Comte ouvert en 2020 et deux des quatre collèges à La Roche-sur-Yon, l'un ouvert en 2021 et l'autre devant être livré en 2028 après plusieurs tranches de travaux) et la rénovation, la modernisation et l'agrandissement des vingt-sept autres établissements. Le PPI 2019-2026 s'élève à 160 M€, intégrant 30 M€ de crédits du PPI précédent.

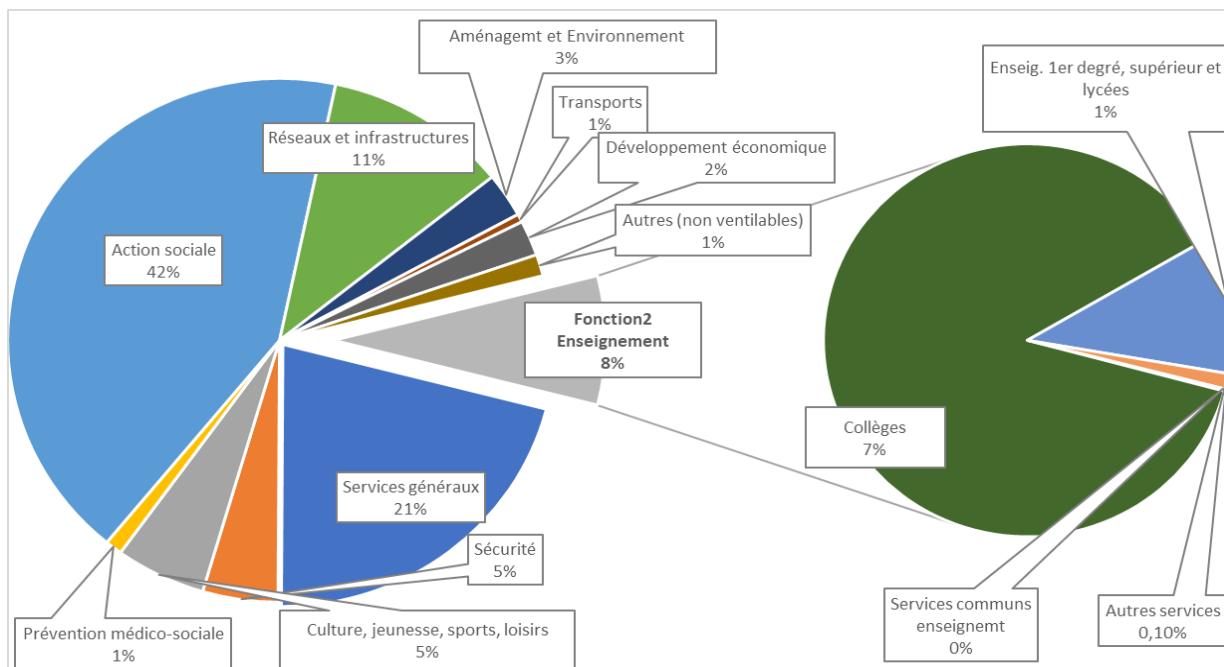
2.2 Des moyens financiers mobilisés toujours plus importants pour les collèges et des coûts par élève parmi les plus élevés des départements de la région Pays de la Loire

L'ensemble des crédits consacrés par le département de la Vendée à la fonction 2 "enseignement" représente en 2023 environ 8 % du budget départemental, dont près de 90 % dédiés aux collèges.

⁵ Article L.213-1 du Code de l'éducation.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Graphique n° 6 : Répartition par fonction des dépenses du département de la Vendée en 2023



Source : CRC d'après le fichier des mandats 2023

L'examen des balances des comptes et autres données financières transmises par la collectivité révèle que les moyens globaux consacrés par le département à la gestion des collèges sont passés de 52 M€ en 2019 à plus de 62 M€ en 2024⁶, dont 76 % concernent les collèges publics et 24 % les collèges privés. Ces dépenses globales ont progressé annuellement de 3,6 % sur la période et représentent en moyenne 7 % du budget départemental.

Tableau n° 2 : Évolution des moyens consacrés par le département de la Vendée à la gestion des collèges de 2019 à 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses globales collèges publics (hors dépenses de personnel)	24 236 834	25 582 426	26 584 656	28 382 102	30 310 250	31 681 299
DEPENSES DE PERSONNELS	12 654 853	12 751 483	13 313 239	14 134 011	14 614 119	15 314 205
Dépenses globales collèges publics	36 891 687	38 333 909	39 897 895	42 516 113	44 924 369	46 995 504
Dépenses globales collèges privés	15 095 903	15 209 054	15 233 166	13 817 157	16 188 274	15 064 142
Total général dépenses collèges	51 987 590	53 542 963	55 131 060	56 333 270	61 112 643	62 059 647
Dépenses globales CD85	748 269 371	768 905 009	810 246 664	820 260 060	855 740 175	840 876 340
Proportion	6,95%	6,96%	6,80%	6,87%	7,14%	7,38%

Source : Balance des comptes (données 2024 provisoires)

⁶ Données 2024 provisoires, les comptes n'étant pas encore validés.

Cependant, l'extraction des données des fichiers de mandats et titres fait ressortir une sous-évaluation des dépenses enregistrées dans la rubrique 221⁷ dédiée aux collèges, liés au fait que les dépenses de personnel des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) sont regroupées dans la sous-fonction 20 et ne sont pas ventilées dans les différentes rubriques.

La chambre invite le département de la Vendée à ventiler à la rubrique 221 de l'instruction budgétaire et comptable M57 les dépenses relatives aux personnels techniques intervenant au sein des collèges, ce qui permettra de présenter de manière exhaustive les données liées aux moyens dédiés.

2.2.1 Les moyens et coûts en fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour les collèges sont réparties en 63 % pour les collèges publics et 37 % pour les collèges privés.

S'agissant des dépenses pour les collèges publics, celles-ci ont progressé annuellement de plus de 5,6 % et représentent 123,6 M€ cumulées sur la période de 2019 à 2024. Elles comprennent les dépenses de personnel des ATTEE qui en représentent les 2/3, auxquelles s'ajoutent la dotation globale de fonctionnement des collèges, les dépenses de la restauration scolaire, des systèmes numériques, l'entretien des bâtiments ainsi que les dépenses d'appui à la scolarité.

L'effectif du personnel dédié aux collèges, qui est resté stable sur la période, représente environ 347⁸ équivalents temps plein (ETP), correspondant à 12 % des effectifs du département, dont 336 ETP exerçant directement au sein des établissements et 11 ETP relevant des services support.

La dotation globale de fonctionnement des collèges publics est déterminée par le département et répartie suivant des critères validés par délibération, qui en fixe la composition intégrant plusieurs parts, notamment :

- une part « viabilisation » obtenue par un nouveau calcul prenant en compte une part viabilisation au plus près du réel, en s'appuyant sur les factures des 12 derniers mois connus de l'établissement ;
- une part « entretien » qui s'obtient en prenant en compte les différents contrats obligatoires, les surfaces intérieures et les espaces verts ;
- une part « élève », qui inclut différents critères, notamment les SEGPA, les ULIS, les internats, mais également de nouveaux indicateurs tels que la prise en compte de l'indice d'éloignement et de la position sociale, en référence aux données de l'Éducation nationale ;
- une part « abonnement internet » pour la prise en charge de l'abonnement des établissements à la fibre optique.

⁷ Fonction 2 "enseignement", sous-fonction 22 "enseignement du second degré", rubrique 221 " collège".

⁸ Moyennes calculées sur la période 2019-2024.

La chambre constate que le département a mis en place un écrêtement des fonds de roulement pour les établissements ayant accumulé des excédents financiers sur les exercices antérieurs et l'invite à poursuivre en ce sens. Ces écrêtements viennent en déduction des montants de dotation globale de fonctionnement pour les établissements concernés.

S'agissant des dépenses dédiées au fonctionnement des collèges privés, composées essentiellement de la dotation globale de fonctionnement, celles-ci représentent 72,4 M€ cumulées et ont augmenté annuellement d'environ 2,5 % sur la période.

Les contributions au fonctionnement⁹ des collèges privés sont fixées par convention pluriannuelle conclue avec la direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) de la Vendée. Elles comprennent des contributions obligatoires prévues par l'article [L. 442-9 du code de l'éducation](#), notamment le forfait d'externat comportant deux parts (la part « matériel »¹⁰ et la part « personnel »¹¹) et des contributions facultatives.

En complément des contributions obligatoires, le département de la Vendée accompagne les établissements privés en octroyant des contributions facultatives qui peuvent prendre la forme d'une dotation supplémentaire pour les élèves en SEGPA, de subventions pour les visites d'entreprises ou pour les voyages éducatifs, ou encore de remboursement de la mise à disposition à titre onéreux des équipements sportifs.

Ainsi en 2023, le coût de fonctionnement par collégien s'établit à 1 413 € pour le secteur public et à 666 € pour le secteur privé (supérieurs aux moyennes des départements de l'académie de Nantes : 1 387 € pour le public et 660 € pour le privé)¹². Cet écart s'explique en premier lieu par le coût de la restauration scolaire dans les collèges publics, alors qu'elle est entièrement à la charge des familles dans les collèges privés, mais également par la prise en compte d'une partie de la masse salariale des agents techniques et des frais d'entretien des bâtiments des collèges publics.

⁹ Voir convention pluriannuelle 2022-2026, signée avec la DDEC le 8 mars 2022.

¹⁰ La part « matériel » du forfait d'externat correspond au coût moyen d'un élève externe et est calculée par rapport aux dépenses correspondantes de fonctionnement de matériel afférentes à l'externat des établissements de l'enseignement public, majoré d'un pourcentage permettant de couvrir les charges dont les établissements publics sont dégrevés (impôts fonciers par exemple).

¹¹ La part « personnel » du forfait d'externat est calculée par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges. Majoré d'un pourcentage permettant de couvrir les charges sociales et fiscales des personnels de droit privé.

¹² Voir détails en annexe.

ENQUÊTE SUR « LE RÔLE DU COLLÈGE DANS L'ATTRACTIVITÉ ET LA COHÉSION DES TERRITOIRES »

Tableau n° 3 : Coût de fonctionnement par élève pour les départements et par secteur (public/privé) en région Pays de la Loire (Année 2023)

En €uros	Loire-Atlantique	Maine et Loire	Mayenne (*)	Sarthe	Vendée	Moyenne PDL
<i>Dépenses de fonctionnement collèges publics</i>	57 687 870	29 488 086	12 742 294	30 591 144	23 539 920	
<i>Nombre élèves</i>	43 679	21 995	8 953	21 281	16 665	
Coût fonctionnement /élève public	1 320,72	1 340,67	1 423,24	1 437,49	1 412,54	1 386,93
<i>Dépenses de fonctionnement collèges privés</i>	18 128 555	14 344 774	4 961 547	4 139 001	12 409 810	
<i>Nombre élèves</i>	30 496	21 028	6 516	6 947	18 637	
Coût fonctionnement /élève privé	594,46	682,17	761,44	595,80	665,87	659,95
<i>Dépenses globales fonctionnement collèges</i>	75 816 425	43 832 860	17 703 841	34 730 145	35 949 730	
<i>Nombre élèves</i>	74 175	43 023	15 469	28 228	35 302	
Coût de fonctionnement /élève (global)	1 022,13	1 018,82	1 144,47	1 230,34	1 018,35	1 086,82

Sources : CRC d'après les balances des comptes 2023

(*) Ajout des dépenses de personnel communiquées par le département de la Mayenne pour 8 229 870 €.

2.2.2 Les moyens et coûts en investissement

Les moyens consacrés par le département de la Vendée à l'investissement dans les collèges ont progressé annuellement de 2,43 % entre 2019 et 2024 et représentent un montant cumulé de plus de 144 M€ sur la période, dont 87 % dédiés aux collèges publics.

Les investissements réalisés dans les collèges publics sont programmés par le département et actés dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI) des collèges 2019-2026 en cours d'exécution.

Ce PPI, qui concerne 22 établissements, est organisé sur deux phases (2019-2021 et 2022-2026) et s'appuie sur une analyse de l'évolution des effectifs par territoire, un diagnostic technique des établissements, ainsi que la prise en compte des évolutions éducatives. Les deux phases de travaux ont été déterminées avec un lissage budgétaire pluriannuel et un équilibrage du suivi des projets, axé sur trois niveaux de priorisation, notamment le besoin réglementaire et capacitaire, suivi de la maîtrise énergétique et le besoin pédagogique, puis les aménagements secondaires et de commodité.

Ainsi, les dépenses relatives à l'immobilier concentrent près de 93 % des moyens cumulés sur la période. Les travaux réalisés concernent la rénovation des bâtiments d'établissements existants comme à Fontenay-Le-Comte, La Roche-Sur-Yon ou Challans et également la construction de deux nouveaux collèges, un à Luçon en remplacement de deux anciens collèges et un à Talmont-Saint-Hilaire, dont l'ouverture est programmée pour la rentrée 2025.

S'agissant des collèges privés, en conformité avec la législation en vigueur, le département de la Vendée accorde des aides à l'investissement sous plusieurs formes, détaillées dans la convention pluriannuelle signée avec la DDEC :

- des aides à l'investissement en application des articles L. 151-4, L. 442-6 et L. 442-7 du code de l'éducation¹³ ;
- l'aide pour l'équipement numérique, en application de l'article [L. 442-16 du code de l'éducation](#) ;
- des garanties d'emprunts : le département de la Vendée accorde sa garantie aux organismes de gestion des établissements catholiques (OGEC) qui contractent des prêts auprès des établissements bancaires et de crédits pour financer les travaux d'investissement, portant sur 50 % du montant emprunté. Au 31 décembre 2024, le capital restant dû garanti par le département s'élève à 21,8 M€.

Ainsi, le coût moyen par élève des investissements et aides à l'investissement du département de la Vendée, sur la période 2019 à 2024, s'établit 1 257 € pour les collèges publics et 159 € pour les collèges privés (supérieurs à la moyenne des coûts calculés sur la même période pour les départements ligériens 993 € pour le public et 68 € pour le privé)¹⁴.

Tableau n° 4 : Coût par élève pour le département et par secteur en région Pays de la Loire calculé à partir de la moyenne des investissements sur la période 2019 à 2024 (6 ans)

En Euros	Loire Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Moyenne PDL
Dépenses d'investissement collèges publics	48 803 424	17 924 022	7 533 653	21 205 588	20 992 517	
Nombre élèves	44 540	22 221	9 095	21 703	16 697	
Coût investissement /élève public	1 095,73	806,64	828,34	977,07	1 257,28	993,01
Dépenses d'investissement collèges privés	2 000	306 591	488 471	643 098	3 027 062	
Nombre élèves	30 899	21 301	6 631	7 060	19 005	
Coût investissement /élève privé	0,06	14,39	73,66	91,09	159,28	67,70
Dépenses globales investissement collèges	48 805 424	18 179 514	8 022 124	21 848 687	24 019 579	
Nombre élèves	75 438	43 522	15 726	28 763	35 702	
Coût d'investissement /élève	646,96	417,71	510,11	759,62	672,78	601,44

Sources : CRC d'après les balances des comptes (données 2024 provisoires)

¹³ En application de ces textes, les départements participent aux investissements des collèges privés dans la limite du dixième des dépenses annuelles des établissements non couvertes par les fonds publics versés au titre du contrat d'association. La participation du département est destinée au financement des travaux neufs, de sécurité, de mise en conformité, de rénovation, à l'acquisition d'équipements et de mobilier amortissables ainsi qu'à la partie correspondante au capital des annuités d'emprunt pour financer un investissement.

¹⁴ Voir détails en annexe.

2.2.3 Les coûts par élève en Vendée parmi les plus élevés des départements de la région Pays de la Loire

Compte tenu des développements qui précèdent, la chambre peut relever qu'en région Pays de la Loire, le département de la Vendée affiche le coût global par élève le plus élevé pour le secteur public, intégrant le coût de fonctionnement 2023 et le coût d'investissement (calculé à partir de la moyenne des investissements sur la période 2019-2024), et le deuxième plus élevé pour le secteur privé, juste après la Mayenne. Ces coûts dépassent également la moyenne calculée pour les départements ligériens.

Tableau n° 5 : Coût global par élève intégrant le coût de fonctionnement 2023 et un coût moyen d'investissement calculé sur 6 ans

En Euros	Loire Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Moyenne PDL
Coût Global /élève Public	2 416,45 €	2 147,31 €	2 251,59 €	2 414,56 €	2 669,81 €	2 379,94 €
Coût Global /élève Privé	594,52 €	696,57 €	835,10 €	686,89 €	825,15 €	727,65 €
Coût Global /élève	1 669,09 €	1 436,53 €	1 654,59 €	1 989,96 €	1 691,13 €	1 688,26 €

Sources : CRC d'après les balances des comptes (données 2024 provisoires) et données transmises par le CD53

2.3 Les politiques départementales d'appui à la scolarisation

Les politiques départementales d'appui à la scolarisation participent à la réputation et donc à l'attractivité des collèges, notamment la restauration scolaire, l'équipement numérique et les aides départementales aux collégiens.

2.3.1 La restauration scolaire

La restauration scolaire occupe une place majeure dans la relation entre les collèges et le département avec 92 % des collégiens demi-pensionnaires, 2 000 000 de repas servis par an, facturé 3 € au maximum pour un coût de 8,7 €, la différence étant supportée par le département, soit 11,4 M€ par an.

Le département a fait le choix d'avoir un chef de cuisine par collège public et d'assurer une production sur site. Une attention particulière est apportée à la qualité des mets confectionnés en attachant une importance à la provenance et à la qualité des produits. Au-delà des obligations de la loi EGALIM, le département a mis en place, depuis 2018, une démarche de valorisation de la restauration à travers cinq axes : la lutte contre le gaspillage alimentaire (campagne de sensibilisation et d'éducation au goût), l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique (23 % environ), l'approvisionnement en produit locaux (49 %), le « fait maison » et la juste rémunération des producteurs.

2.3.2 L'équipement numérique des collèges

La politique du département de la Vendée en faveur de l'équipement numérique des collèges prévoit des actions assurant un environnement 100 % numérique aux collégiens. Initié en 2010, le programme d'équipement informatique « collèges numériques » a permis de doter l'ensemble des établissements publics et privés de nouveaux moyens informatiques pédagogiques, en partenariat avec le rectorat de l'académie de Nantes, la délégation académique au numérique et le [réseau CANOPE](#) de la Vendée. Ainsi, après la mise en œuvre de trois plans entre 2010 et 2022, tous les collèges publics ont été équipés de manière homogène en infrastructures de câblage, réseaux et serveurs, ordinateurs ainsi que vidéoprojecteurs et tableaux interactifs dans les salles de cours.

Par ailleurs, depuis janvier 2022, tous les collèges bénéficient d'un raccordement à Internet en fibre optique, pris en charge par le département. Ils bénéficient d'un abonnement de type professionnel (FTTE) à 50 Mb/s et d'un réseau sans fil, indispensable pour les usages en mobilité afin de pouvoir accéder aux ressources de l'établissement.

La maintenance et le support sont pris en charge par le département en application de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013. Trois agents (2,5 ETP) assurent la liaison et les interventions de proximité dans les établissements.

Le nouveau plan 2023-2026, dont les orientations s'appuient sur les réalisations des précédents, intègre trois domaines d'interventions, notamment :

- la gestion des équipements et le plan de renouvellement des matériels dans les établissements ;
- les projets socles regroupant les actions visant à équiper les établissements (infrastructures – téléphonie – réseaux – diverses licences), qui doivent être menés pour permettre l'exploitation des ressources numériques dans de bonnes conditions de performance et de sécurité ;
- les projets et actions autour de quatre axes : la réussite de tous en étant plus inclusif, l'ouverture vers le monde, favoriser le parcours citoyen et participer à la transition écologique en réalisant des équipements performants et raisonnés.

La réalisation du programme pour les collèges publics est pilotée directement par les services du département, tandis que celle des collèges privés est actée dans la convention signée avec les organismes de gestion de l'enseignement catholique (OGEC). Le département a prévu un financement s'élevant à 4,47 M€ en investissement et 2,36 M€ en fonctionnement¹⁵.

¹⁵ Les données financières transmises par le département permettent de relever que le financement du numérique dans les collèges sur la période de 2019 à 2024 s'élève à 4,85 M€ en investissement et 2,68 M€ en fonctionnement.

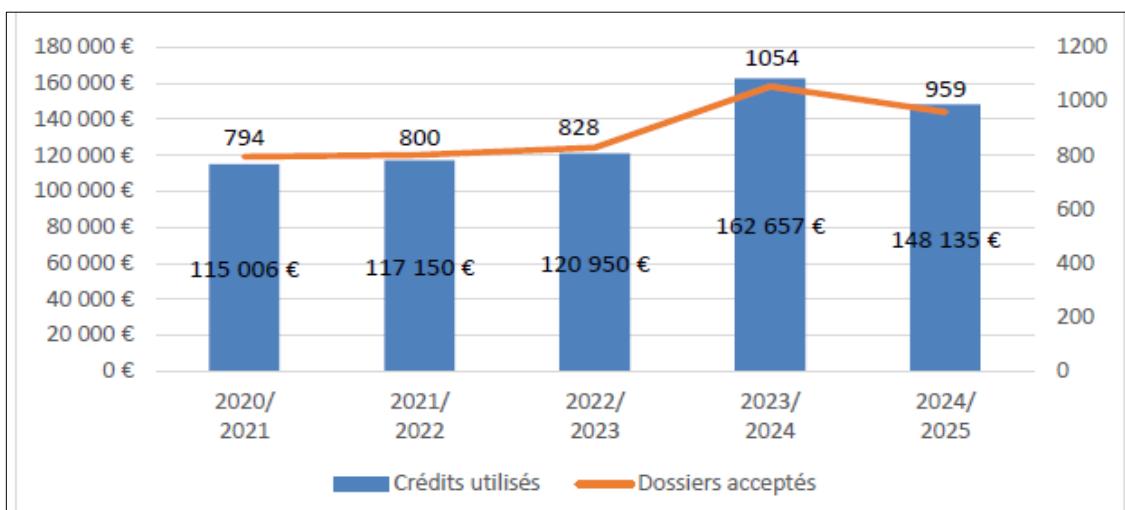
2.3.3 L'aide départementale aux collégiens

Les élèves des collèges et assimilés¹⁶ dont les parents résident en Vendée peuvent bénéficier d'une aide du département attribuée aux familles, sous conditions de ressources¹⁷ et versée directement à l'établissement scolaire, afin de leur permettre de faire face aux frais liés à la scolarité.

Pour l'année scolaire 2024/2025, le montant de l'aide départementale aux collégiens, qui est cumulable avec la bourse nationale des collèges, est de 106 €/an pour un collégien externe, 159 €/an pour un collégien demi-pensionnaire et 212 €/an pour un collégien pensionnaire.

Le bilan transmis par le département montre une progression annuelle moyenne de 7 % pour le montant global attribué et 5 % pour le nombre de bénéficiaires ainsi qu'une répartition à hauteur de 70 % pour les collégiens publics et 30 % pour le privé. Une baisse est constatée en fin de période (rentrée 2024-2025), pouvant s'expliquer par la dématérialisation totale du processus de demande. Cette procédure complètement dématérialisée a pu éloigner certaines familles bénéficiaires.

Graphique n° 7 : Évolution du nombre de dossiers acceptés et du montant accordé



Source : département de la Vendée

2.3.4 Les transports scolaires

Transférée à partir du 1^{er} septembre 2017 aux régions, en vertu de [l'article 15](#) de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRÉ) du 7 août 2015, la région Pays de la Loire exerce cette compétence dès 2017, avec une progression annuelle moyenne de 4,64 % des crédits dédiés entre 2019 et 2023.

¹⁶ Scolarisés de la 6^{ème} à la 3^{ème}, y compris les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} en lycée agricole ou en maison familiale et rurale (MFR), ainsi que les élèves de 3^{ème} prépa métiers en lycée.

¹⁷ Barèmes établis par le département et révisés chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Ainsi, bien que cette compétence ne soit plus exercée par les départements, l'organisation des transports scolaires participe à l'attractivité du territoire et au choix des parents de l'établissement de scolarisation de leur enfant. En Vendée, 53 % des collégiens utilisent les transports scolaires pour se rendre au collège : 52 % des collégiens du public et 55 % des collégiens du privé.

En revanche, la compétence du transport des élèves en situation de handicap demeure une compétence des départements. En Vendée, le nombre de collégiens en situation de handicap et bénéficiant d'un transport adapté payé par le département est passé de 178 élèves en 2019 à 262 élèves en 2024, soit + 47 %. Ils étaient 183 collégiens du public et 79 collégiens du privé en 2024. Le coût du transport des collégiens en situation de handicap est passé de 0,8 M€ en 2019 à 1,3 M€ en 2024, soit + 63 %.

2.4 Une absence de stratégie globale formalisée pour les collèges

Le département de la Vendée n'a pas élaboré de schéma départemental de solidarité territoriale (SDST) lui permettant de définir sur son territoire « *un programme d'actions destinées à permettre, dans les domaines de compétence du département, un développement équilibré du territoire départemental afin de faciliter l'accès aux services et équipements de proximité* »¹⁸.

Il a en revanche participé à l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public ([SDAASP](#)) arrêté par le préfet pour la période 2018-2023¹⁹ et qui contient plusieurs actions en faveur des collèges, associant l'Éducation nationale, la DDEC, les maisons familiales et rurales (MFR), les fédérations sportives, culturelles et associatives, ainsi que le département et la région.

Il est toutefois regrettable que ce SDAASP n'ait pas fait l'objet d'évaluation, ni de bilan au cours de la période de validité, ce qui n'est pas de nature à apprécier l'atteinte ou la nécessité de poursuivre les objectifs fixés. Néanmoins, le département contribue à l'accessibilité des services au public dans son domaine de compétences avec ses [28 maisons départementales des solidarités et de la famille](#) (MDSF) implantées sur son territoire.

Par ailleurs, le réseau [France Services](#) a été déployé par les services préfectoraux et est animé localement par des collectivités ou d'autres partenaires, qui se sont saisis des axes du schéma pour développer des actions sur leur territoire (par exemple La Poste à Palluau et la mutualité sociale agricole à Chantonnay).

Les plans pluriannuels d'investissement (PPI) 2011-2018 puis 2019-2026 présentent, par établissement, l'engagement du département de la Vendée sur la programmation des dépenses en investissement immobilier au sein des collèges publics.

¹⁸ [Article L. 3211-1-1 du CGCT](#).

¹⁹ Arrêté préfectoral n° 18/SPF/22 du 30 avril 2018.

La direction des services techniques et de l'éducation dispose d'une vision de l'état du patrimoine bâti mais n'a, en revanche, pas élaboré d'indicateurs permettant d'en mesurer la vétusté afin de prioriser leur rénovation. La chambre invite le département à élaborer une grille de suivi de la vétusté de l'ensemble des bâtiments des collèges et d'établir des priorités pour les travaux de rénovation.

Au-delà du PPI sur le patrimoine bâti, le département de la Vendée intervient de façon importante en faveur des collèges : dotations de fonctionnement, restauration scolaire, équipement numérique, aides départementales aux collégiens, financement de voyages scolaires et de visites d'entreprises, etc.

Toutefois, il n'a pas élaboré de plan stratégique permettant de donner une vue d'ensemble de sa politique pour les collèges, ni des priorités d'actions. Cela permettrait de réunir en un seul document les politiques départementales pour les collèges. Dans le contexte de baisse annoncée du nombre de collégiens à l'horizon 2035, ce document, à partir d'un panorama complet des caractéristiques du territoire et des projections démographiques, permettrait d'établir un diagnostic documenté servant de base à la réflexion et aux échanges avec l'Éducation nationale et les élus locaux, en particulier les maires.

Une prise de conscience est nécessaire afin d'anticiper les conséquences de la déprise démographique pour les établissements d'enseignement du premier et du deuxième degré.

Avec 34 collèges publics (35 à la rentrée 2025), la Vendée est le département des Pays de la Loire où l'effectif moyen par collège est le plus élevé (475 élèves en moyenne pour les collèges publics) et peu confronté à des collèges de petite taille (inférieurs à 250 élèves). Il y a quatre collèges publics à La Roche-sur-Yon et trois aux Sables d'Olonne, ce qui permettra, si besoin, de procéder à des regroupements et des rationalisations dans chacune de ces deux communes.

Cette baisse de la démographie des collégiens s'inscrit dans un contexte difficile pour les finances publiques et tout particulièrement pour les finances des départements depuis 2023. En Vendée, les investissements pour les collèges ont été réalisés depuis 2019 dans une période plus confortable sur le plan financier et vont permettre au département, s'il le souhaite, de réduire ses dépenses dans ce domaine pour préserver ses marges de manœuvre.

La gestion des établissements d'enseignement se caractérise par d'importants coûts fixes (maintenance et entretien du bâti, restauration scolaire, espaces verts, ...). Les personnels techniques assurent des missions identiques ou quasi-identiques sur des équipements qui le sont également mais pour des collectivités différentes (région pour les lycées, département pour les collèges et commune pour les écoles) au sein d'établissements proches géographiquement les uns des autres. Des synergies et des mutualisations doivent être recherchées entre collectivités afin de rationaliser les moyens et les équipements publics. La chambre invite le département de la Vendée à expertiser la pertinence de rapprochements et de mutualisations pratiques avec la région et les communes.

De plus, la hausse des prix de l'énergie, a pesé sur les dépenses de fonctionnement des collectivités, et donc pour les départements s'agissant des collèges. La Vendée, comme d'autres départements, a mis en place un fonds de soutien aux établissements face à la forte hausse de leurs factures énergétiques.

Dans ce contexte de baisse à venir de la démographie des collégiens, de la crise des finances publiques, du maintien à un niveau élevé des prix des énergies, un travail régulier entre l'Éducation nationale et le département doit être poursuivi pour donner de la lisibilité aux élus locaux sur l'évolution des effectifs de manière anticipée pour procéder si nécessaire à des regroupements pédagogiques. Il n'y aura pas de solution unique mais des solutions de regroupement au cas par cas en fonction des opportunités et des contraintes.

Par ailleurs, les bâtiments d'un collège sont utilisés pour les activités d'enseignement 35 semaines par an, soit 67 % du temps. Il est possible de réfléchir aux nouveaux usages des bâtiments publics et imaginer le collège de demain, dont une partie pourrait être ouverte en dehors des horaires d'ouverture des activités d'enseignement pour d'autres services publics et activités d'intérêt général : permanence de soins médicaux et paramédicaux pour les élèves et les habitants, activités associatives artistiques, culturelles et sportives, médiathèque communale ou intercommunale intégrée dans un espace partagé, etc.

Recommandation n° 1. : Adopter un document stratégique recensant à la fois l'ensemble des politiques départementales en faveur des collèges, les priorités d'actions et intégrant les projections démographiques de collégiens à 10 ans.

CONCLUSION INTERMEDIAIRE

Depuis 2011, le département de la Vendée a lancé deux plans pluriannuels d'investissement successifs pour moderniser les collèges publics. Entre 2019 et 2024, ses dépenses pour les collèges sont passées de 52 à 62 M€, soit + 19 %, incluant fonctionnement et investissement. Ces dépenses représentent 7 % du budget départemental, avec 76 % alloués aux collèges publics et 24 % aux privés.

Le département a dépensé 2 670 € par collégien du public en 2023, se positionnant au 1er rang des départements des Pays de la Loire par l'importance des moyens financiers versés, la moyenne régionale s'établissant à 2 380 €. Parallèlement, le département a dépensé 825 € par collégien du privé la même année, se positionnant au 2^{ème} rang derrière la Mayenne, la moyenne régionale s'établissant à 728 €.

L'implication du département dans la scolarisation contribue aussi à la qualité perçue des collèges : cela passe par des politiques en matière de restauration, d'équipement numérique et d'aides financières aux élèves. Les transports scolaires, gérés par la région depuis 2017, sont utilisés par 53 % des collégiens vendéens.

Malgré des moyens financiers conséquents pour les collèges, le département ne dispose pas d'un document stratégique global. Aucune synthèse formelle n'existe pour recenser ses actions, fixer ses priorités ou intégrer les évolutions démographiques à venir. La chambre recommande donc de formaliser une stratégie intégrant les priorités d'actions et les projections démographiques de collégiens à 10 ans. Cela permettrait de mieux anticiper la baisse prévue des effectifs et de rationaliser les investissements futurs.

Des regroupements d'établissements pourront être envisagés localement, en réfléchissant également à des mutualisations de moyens et de locaux pour d'autres fonctions (santé, culture, médiathèques, ...). Chaque territoire devra trouver des solutions adaptées à ses opportunités et ses contraintes.

3 LA COMPATIBILITÉ DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES AVEC LES BESOINS DES ÉLÈVES ET LES ATTENTES DES FAMILLES

Dans le cadre de ce contrôle, quatre collèges de Vendée ont été visités : deux collèges publics (Luçon et Benet) et deux collèges privés (Chantonnay et Moutiers-Les-Mauxfaits). Quatre temps d'entretiens ont été menés dans chacun d'entre eux avec l'équipe de direction, des enseignants, des élèves et enfin des parents d'élèves. Un questionnaire avait été préalablement adressé pour servir de base aux entretiens. Par ailleurs, un entretien avec le principal du collège de l'Île d'Yeu a été organisé afin de mieux cerner les spécificités et les contraintes de l'organisation d'un collège public en milieu insulaire.

3.1 Le collège : rôle éducatif et équipement structurant d'un territoire

L'éducation est une politique publique de premier plan. Le collège a à la fois un rôle éducatif pour les élèves et un rôle dans l'aménagement d'un territoire. En zone rurale, le collège est souvent un des seuls équipements publics accessibles. En garantissant l'accès à l'éducation dans ces zones, il joue un rôle central dans le maintien du lien social, la préservation du tissu local et la cohésion du territoire pour maintenir un équilibre démographique.

Les départements se sont vus transférer les collèges publics par l'État en 1982, transfert effectif en 1986. Avant cette date, le choix de leur localisation géographique relevait uniquement de l'État. Les départements ont rénové et modernisé le parc des collèges transférés mais les implantations ont assez peu évolué, en Vendée comme ailleurs sur le territoire national.

Le maintien d'un réseau de collèges publics, y compris dans les zones rurales, permet de garantir que chaque élève, quel que soit son lieu de résidence, puisse accéder à une éducation de qualité. Cela contribue à réduire les inégalités géographiques en matière d'éducation, qui peuvent exister entre les zones urbaines et rurales.

Le collège, au-delà de son rôle éducatif, a un impact direct sur l'attractivité et la cohésion du territoire où il est situé. Il participe à la mixité sociale et culturelle et est essentiel dans l'économie locale.

Un collège bien situé, accessible, offrant un enseignement de qualité et favorisant la mixité sociale est un facteur décisif pour l'attractivité d'une commune et la réduction des inégalités.

Par ailleurs, la taille d'un collège n'a pas de lien avec la réussite des élèves (taux de réussite au diplôme national du brevet et taux d'orientation en lycée général) : des collèges avec des effectifs élevés peuvent avoir de bons ou moins bons résultats comme cela peut être le cas des collèges avec des petits effectifs²⁰.

Les entretiens réalisés permettent de mettre en évidence de manière synthétique les éléments suivants :

²⁰ Collèges publics et privés de la Vendée de 2019 à 2024.

- la réputation d'un collège a un effet significatif sur ses effectifs. Cette réputation est liée à plusieurs critères, auxquels il convient d'être particulièrement attentif : le chef d'établissement a un rôle essentiel, celui des enseignants également, premiers « ambassadeurs » de leur collège, la sécurité aux abords et dans l'établissement, la certitude pour les parents que leur enfant sera pris en charge et qu'il ne sortira pas à l'extérieur avant la fin des cours, le taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) et l'orientation des élèves après la classe de 3^{ème}, l'accompagnement et le suivi des élèves dans l'apprentissage des fondamentaux scolaires, la communication vers les familles et vers l'extérieur (écoles primaires, élus, portes ouvertes, ...), le remplacement rapide des enseignants absents, les problèmes de comportement d'élèves traités rapidement, la qualité des locaux et de la restauration scolaire, etc. ;
- l'importance des sections artistiques et sportives et des options qui sont de véritables outils d'attractivité, de visibilité, d'image, de différenciation et de communication pour les collèges. Plus le nombre d'élèves est élevé, plus le nombre d'options proposées est important, renforçant ainsi l'attractivité et la différenciation ;
- une plus grande agilité des collèges privés par rapport aux collèges publics : des inscriptions plus tôt dans l'année de CM2 et une réponse plus rapide, les dérogations à la carte scolaire pour les collèges publics arrivant courant juillet pour la rentrée de septembre, des sites internet de meilleure qualité, la possibilité de bénéficier de mécénat, notamment pour des actions et supports de communication (plaquettes, ...), des relations régulières et de proximité avec les écoles primaires privées qui facilitent la transition vers le collège et qui rassurent les familles, un accueil individualisé par le chef d'établissement pour chaque nouvel élève et sa famille au moment de l'inscription ;
- il n'a pas été constaté de réel problème de mixité sociale et scolaire dans les collèges publics et privés visités ;
- le département de la Vendée dispose de deux internats en collèges publics : au collège André Tiraqueau à Fontenay-Le-Comte, labellisé internat d'excellence, et au collège Édouard Herriot à La Roche-sur-Yon. La fréquentation de ces deux internats est inférieure à 50 % par rapport à la capacité d'accueil (124 places pour 58 élèves pour l'année scolaire 2024-2025, année où la fréquentation est la plus élevée sur la période). Cette modalité d'hébergement des collégiens ne semble pas être privilégiée par les familles et n'est donc pas un enjeu d'attractivité pour les collèges. De ce fait, le département n'a pas de projet de construction de nouveaux internats dans l'immédiat ;
- plus de la moitié (53 %) des élèves a recours aux transports scolaires pour se rendre au collège le matin et pour rentrer le soir. Certains mettent jusqu'à 50 minutes pour venir en autocar, la durée moyenne étant de 40 minutes. L'organisation du transport scolaire en Vendée se fait au plus près des habitations dans les communes, ce qui multiplie les points d'arrêts et donc la durée du transport. Par ailleurs, en milieu rural, les collèges sont souvent éloignés des lieux culturels. Cet éloignement géographique a été accentué par la hausse du prix de l'énergie qui rend plus difficile les voyages culturels scolaires.

La baisse à venir du nombre de collégiens va avoir un effet sur le nombre de collégiens, sur le nombre de classes et sur le nombre d'élèves par classe. Cette baisse des effectifs pourrait tendre les relations entre les réseaux public et privé qui sont actuellement globalement apaisées.

3.2 Le regroupement des collèges publics de Luçon à la rentrée 2023 pour améliorer l'accueil des collégiens et la mixité sociale

À Luçon, commune de 9 450 habitants, le département a décidé de la construction d'un nouveau collège pour regrouper les deux collèges existants avec l'objectif de redonner une dynamique collective d'éducation aux élèves et aux enseignants. L'ouverture à la rentrée 2023, après deux ans de travaux, du collège Arnaud Beltrame a permis de remplacer les deux collèges existants : le collège Émile Beaussire et le collège Le Sourdy.

Lors de l'élaboration du plan pluriannuel d'investissements relatif aux collèges en 2018, il ressortait que le collège Le Sourdy, situé en périphérie, devait être rénové et modernisé intégralement et de manière conséquente. Une étude de rénovation complète avait été réalisée et les travaux évalués à 12 M€. En parallèle, les chiffres de projection des effectifs montraient à cette époque un déclin important dans les collèges de Luçon portant leur taux de remplissage aux alentours des 60 %.

Dans ce contexte, le département a décidé de ne pas rénover le collège Le Sourdy mais de construire un nouveau site en créant un nouvel établissement public local d'enseignement (EPLE) et d'y accueillir l'ensemble des collégiens du public, sans modifier la carte scolaire des communes de rattachement. Le département a dépensé 20,5 M€ pour ce projet.

Au regard des entretiens menés avec l'équipe de direction du collège Arnaud Beltrame, avec les enseignants, les élèves et les parents d'élèves, il ressort que ce regroupement a globalement bien fonctionné car il a été anticipé et accompagné pendant plus de trois ans par les services de l'Éducation nationale et du département. Ce projet n'avait pas pour objectif une réduction d'effectifs. Comme pour tout changement de cette ampleur, cela a généré des inquiétudes et changé des habitudes. Mais de l'avis des personnes interrogées, les différences sociales des élèves sont davantage gommées par ce regroupement et la mixité sociale améliorée. Les élèves de SEGPA sont désormais intégrés dans les mêmes locaux que les autres élèves et se sentent ainsi mieux considérés.

Le choix d'options proposées est plus important compte tenu de la taille du collège, ce qui lui permet d'être davantage attractif. De plus, une assistante sociale est à temps complet au collège compte tenu des effectifs. Chef d'établissement du collège Émile Beaussire puis du collège Le Sourdy, le chef d'établissement du collège Arnaud Beltrame depuis 2023 a joué un rôle déterminant pour la réussite de ce regroupement.

3.3 Le choix de maintenir et rénover le collège public de Benet face à la concurrence du privé

À Benet, commune de 4 059 habitants, le collège public Marais Poitevin, d'une capacité d'accueil de 300 élèves, a vu ses effectifs baisser chaque année sur la période étudiée, passant de 325 élèves en 2019 à 232 en 2023. La commune, en croissance de population, est située au sud du département, plus proche de Niort à 11 km, dans le département voisin des Deux-Sèvres, que de Fontenay-le-Comte à 19 km, alors que le bassin de formation relève de la Vendée. Le secteur de recrutement prévu à la carte scolaire concerne sept communes à proximité, auxquelles s'ajoutent trois communes situées dans les Deux-Sèvres sur dérogation de l'Éducation nationale.

Dans ce contexte, le département a mené une réflexion sur le devenir du collège, dont la fermeture a été l'une des options. La concertation avec les différentes parties prenantes a amené le département à faire le choix de maintenir le collège public de Benet et d'engager un programme de rénovation important. Permettre aux familles de choisir entre un collège public et un collège privé a notamment guidé cette décision, le collège privé de Benet qui accueille 324 élèves étant en concurrence avec le collège public.

L'état du bâti nécessitait un programme de travaux d'envergure : construit en 1965, le collège était devenu vétuste et peu fonctionnel. Le département a voté un programme de travaux à hauteur de 9 M€. Ces travaux ont démarré en janvier 2024 et doivent se terminer en 2026. De plus, un tremblement de terre en juin 2023 a nécessité des diagnostics complémentaires et augmenté le coût des travaux de 1,5 M€, portant l'enveloppe globale à 10,5 M€.

Ce choix d'investissement et d'aménagement du territoire va améliorer l'attractivité du collège public dans la mesure où la qualité des locaux participe à la réputation d'un établissement scolaire. Cette décision était espérée et attendue depuis longtemps par les familles, les élèves et la communauté éducative. Les effectifs sont repartis à la hausse à la rentrée scolaire 2024 avec 261 élèves et les prévisions sont également orientées à la hausse à la rentrée 2025.

3.4 La particularité du collège public de l'Île d'Yeu

Classé en réseau d'éducation prioritaire (REP) en raison de son éloignement, le collège public Les Sicardières de l'Île d'Yeu est le plus petit collège public de Vendée en nombre de collégiens : 115 élèves pendant l'année scolaire 2024-2025 contre 104 en 2019, répartis en six classes. Le taux de réussite au diplôme national du brevet est de 100 % (18 inscrits en 2024) mais seulement 50 % d'orientation en seconde générale et technologique, le reste des élèves s'orientant en bac professionnel ou en apprentissage (bâtiment et espaces verts majoritairement). Beaucoup d'élèves veulent rester sur l'île et la poursuite d'études au lycée doit se faire sur le continent.

Les horaires des bateaux pour aller et venir sur le continent ne sont pas à heures fixes et les professeurs du collège doivent habiter sur l'île. Des postes spécifiques académiques ont été créés : des professeurs enseignent deux matières (technologie et arts plastiques ou mathématiques et physique/chimie).

Le collège public et la seule école publique de l'île (12 classes) se touchent géographiquement : la restauration scolaire du collège et la cours de récréation sont partagées.

Le collège privé Notre-Dame du Port de l'Île d'Yeu accueille quant à lui 53 élèves pendant l'année scolaire 2024-2025 contre 71 en 2019. Les deux établissements, avec aussi peu d'élèves, sont donc en concurrence directe. Aujourd'hui 2/3 des élèves sont inscrits dans le collège public et 1/3 dans le collège privé. Il est légitime de s'interroger sur la pérennité de deux collèges sur l'île au regard de la déprise démographique à venir. Cela aura notamment pour conséquence davantage de professeurs à temps partiels et donc des problèmes de recrutement.

Un seul groupe scolaire public regroupant l'école et le collège pourrait être une idée à explorer et expérimenter, avec un directeur/principal pour l'ensemble et une mutualisation des moyens, par exemple que le professeur d'anglais puisse enseigner en CM1/CM2 et 6ème.

3.5 La création d'un nouveau collège public à Talmont-Saint-Hilaire à la rentrée 2025

Pour compléter le maillage territorial des collèges publics en Vendée dans un secteur rétro-littoral dynamique et en croissance de population, le département a fait le choix d'implanter un nouvel établissement permettant de désengorger les collèges Jean Monnet des Sables d'Olonne et Corentin Riou de Moutiers-les-Mauxfaits. D'une capacité d'accueil de 550 élèves, le collège Jean Monnet comptait 672 élèves à la rentrée scolaire 2024 et le collège Corentin Riou en comptait 591 pour une capacité d'accueil chacun de 550 élèves, nécessitant l'implantation de classes modulaires. Par ailleurs, le secteur, contrairement à d'autres, ne bénéficie pas non plus de la présence d'un collège privé.

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) collèges 2011-2018 avait envisagé cette création. Le PPI collèges 2019-2026 a acté la création d'un collège public à Talmont-Saint-Hilaire. Le projet a été lancé en 2020 avec une ouverture prévisionnelle pour la rentrée scolaire 2024, décalée à 2025 suite à la période liée à la crise sanitaire covid et à l'évolution des prix liée à la guerre en Ukraine rendant les premiers marchés de travaux infructueux. L'enveloppe de travaux votée par le département s'élève à 24 M€.

Démarrés en 2023, les travaux du nouveau collège doivent permettre l'ouverture de l'équipement pour la rentrée de septembre 2025. D'une capacité d'accueil de 500 élèves, ce collège intégrera des toitures végétalisées, la récupération des eaux de pluie pour les sanitaires, la production d'énergie photovoltaïque et une cour de récréation végétalisée.

Au-delà de l'opération de construction menée en maîtrise d'ouvrage par le département, plusieurs réflexions étaient à mener comme la création de l'EPL, la sectorisation du nouveau collège, avec prise en compte de l'impact sur le réseau privé, l'ouverture complète ou partielle des niveaux, le mode de transfert des élèves, la carte des formations et les circuits de transports.

La carte scolaire est modifiée et le secteur de recrutement concerne cinq communes. Il a été décidé l'ouverture de tous les niveaux de la classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème} dès septembre 2025. L'effectif projeté est de 380 élèves pour cette première rentrée scolaire. 95 % des élèves devraient y gagner en temps de transports scolaires d'après les simulations effectuées par la région. C'est un critère de choix important pour les élèves et les familles.

3.6 Le coût d'un collégien du public à Luçon, Benet et l'Île d'Yeu

Dans le cadre de cette enquête, il a été possible de calculer le coût d'un collégien dans chacun des trois collèges publics retenus en Vendée : Luçon, Benet et l'Île d'Yeu. L'accès aux données financières du rectorat d'académie d'une part et de celles du département d'autre part, permet de mettre en évidence le coût annuel moyen d'un collégien dans chacun de ces établissements et de confirmer que plus le collège est petit en effectifs, plus le coût moyen par élève est élevé. Pour l'année scolaire 2024-2025, un collégien a coûte près de 11 000 € à Luçon, 12 000 € à Benet et 14 000 € à l'Île d'Yeu. Le coût moyen d'un collégien est donc 30 % supérieur pour un collège de 115 élèves que pour un collège de 711 élèves. In fine, la répartition moyenne du financement est la suivante : 75 % pour l'État et 25 % pour le département.

Tableau n° 6 : Caractéristiques des collèges publics de Luçon, Benet et l'Île d'Yeu

Indicateurs du collège public année scolaire 2024-2025	Luçon	Benet	Île d'Yeu	Département
Nombre d'élèves	711	261	115	16 149
Capacité d'accueil	750	300	250	18 754
Taux de remplissage	95%	87%	46%	86%
Nombre d'élèves boursiers	189	54	12	3 754
Taux d'élèves boursiers	27%	21%	10%	23%
Indice de position sociale (IPS)	95	102	101	106
Nombre de demi-pensionnaires	654	241	81	
Taux de demi-pensionnaires	92%	92%	70%	
Admis au diplôme du brevet (DNB)	81%	88%	100%	85%
Taux d'orientation en 2de générale et tech.	53%	65%	50%	57%
Taux d'élèves prenant les transports scolaires	50%	58%	0%	53 %
Nombre d'enseignants	48	22	12	
Nombre d'agents techniques du département	13	7	4	
Nombre d'options	11	5	3	
Sections sportives	1 (basket)	0	1 (plongée)	
Coût pour l'Éducation nationale (salaires)	5 969 014 €	2 247 975 €	1 218 737 €	
Coût pour l'Éducation nationale par élève	8 395 €	8 613 €	10 598 €	
Coût pour le département en fonctionnement (1)	754 746 €	454 856 €	269 820 €	
Coût pour le département en fonctionnement par élève	1 062 €	1 743 €	2 346 €	
Coût moyen pour le département en investissement par élève (2)	1 300 €	1 300 €	1 300 €	
Coût pour le département par élève	2 362 €	3 043 €	3 646 €	
Coût total par élève	10 757 €	11 656 €	14 244 €	
Coût pour l'État	78%	74%	74%	
Coût pour le département	22%	26%	26%	

Source : CRC, d'après les données Éducation nationale et département de la Vendée

(1) salaires et dotation de fonctionnement.

(2) moyenne des dépenses d'investissement pour les collèges publics du département de la Vendée de 2019 à 2024.

CONCLUSION INTERMEDIAIRE

Le collège joue un double rôle : il forme les élèves et structure son territoire. Sa taille n'est pas déterminante pour la réussite scolaire, qui dépend plutôt de la qualité de l'encadrement, des résultats, de la sécurité ou encore de la communication. Les options sportives, artistiques ou spécifiques renforcent l'attractivité. Les établissements privés, souvent plus agiles, valorisent plus facilement leurs atouts. En Vendée, la mixité sociale n'est pas un problème majeur, et les internats publics restent peu sollicités. Une baisse importante du nombre de collégiens (- 18 %, soit 6 000 collégiens) est attendue dans les dix prochaines années, influençant l'organisation scolaire.

La chambre régionale des comptes a examiné plus particulièrement la situation de quatre collèges publics. À Luçon, deux collèges ont été fusionnés en un établissement de 750 places, améliorant les conditions d'accueil et la mixité sociale tout en enrichissant l'offre éducative. À Benet, un programme de rénovation en cours permet de moderniser le collège public et de le rendre plus attractif face à la concurrence privée. Sur l'Île d'Yeu, le collège public accueille 115 élèves et le collège privé 53 élèves, soulevant la question de la viabilité de deux établissements sur un territoire isolé. Enfin, à Talmont-Saint-Hilaire, un nouveau collège public ouvrira en 2025, avec pour objectif de désengorger les collèges les plus proches et de rapprocher les élèves de leur lieu de scolarisation.

Le coût annuel moyen par collégien en 2024-2025 varie fortement : 11 000 € à Luçon, 12 000 € à Benet et 14 000 € à l'Île d'Yeu. Ce coût inclut les dépenses supportées par l'Éducation nationale et le département (salaires, fonctionnement et investissement). Les collèges plus petits sont plus onéreux. En moyenne, l'État prend en charge 75 % des dépenses et le département 25 %.

ANNEXES

Annexe n° 1. :Répartition des compétences en matière d'enseignement entre l'État et le département	40
Annexe n° 2. : Comparaison nombre et effectifs collèges par département en région Pays de La Loire	41
Annexe n° 3. :Évolution des effectifs du premier degré en Vendée	42
Annexe n° 4. : Répartition et évolution des dépenses du département de la Vendée dédiées aux collèges	43
Annexe n° 5. : Moyens dédiés au fonctionnement et calcul des coûts pour les collèges des départements ligériens	44
Annexe n° 6. : Moyens dédiés à l'investissement et calcul des coûts pour les collèges des départements ligériens	45
Annexe n° 7. : Graphiques coûts en région Pays de La Loire.....	46
Annexe n° 8. : GLOSSAIRE.....	47

Annexe n° 1.:Répartition des compétences en matière d'enseignement entre l'État et le département

Extrait de [l'instruction NOR/RDFB1520836N du 22 décembre 2015](#), relative aux incidences de la suppression de la clause de compétence générale des départements et des régions sur l'exercice des collectivités territoriales :

Compétences du département

- construction et fonctionnement des collèges ;
- définition, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale de la localisation des collèges publics, de leur capacité d'accueil, de leur secteur de recrutement et du mode d'hébergement des élèves en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social ;
- accueil, restauration, hébergement et entretien technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves, des bâtiments dans les établissements dont il a la charge ;
- recrutement et gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les collèges ;
- consultation sur l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur ;
- participation aux dépenses de fonctionnement des établissements privés du second degré sous contrat d'association ;
- participation aux frais de fonctionnement quand un enfant résidant dans une commune est scolarisé dans un collège privé ;
- programme prévisionnel des investissements relatifs aux collèges ;
- possibilité pour les départements et les régions d'organiser, par convention, des mutualisations dans la gestion des EPLE (L. 216-12 du code de l'éducation) ;
- possibilité pour les collectivités et leurs groupements de contribuer au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherches implantés sur leur territoire ainsi qu'aux œuvres universitaires et scolaires (L. 216-11 du code de l'éducation).

Compétences de l'État

- construction et fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur (cofinancements locaux) ;
- responsabilité du service public de l'enseignement : définit les objectifs de la politique éducative, le contenu des enseignements et des diplômes ;
- gestion et rémunération du personnel enseignant et non enseignant ;
- établissement de la liste annuelle des opérations de construction ou de reconstruction et de la structure pédagogique ;
- détermination de l'implantation et des aménagements des établissements de l'enseignement supérieur ;
- service minimum d'accueil dans les écoles sous réserve de la compétence communale.

Gestion de la carte scolaire, suivant l'article D. 211-11 du code de l'éducation :

- fixation chaque année par le directeur d'académie de l'effectif maximum d'élèves pouvant être accueillis dans chaque établissement ;
- compétence du directeur d'académie pour émettre un avis sur l'inscription d'un élève dans un établissement ne relevant pas de son secteur (collège) ou district (lycée), dans la limite des places restant disponibles après l'inscription des élèves résidant dans la zone normale de desserte ;
- compétence du directeur académique pour arrêter l'ordre de priorité des demandes de dérogation à la carte scolaire, lorsque ces demandes de dérogation excèdent les possibilités d'accueil.

Annexe n° 2.: Comparaison nombre et effectifs collèges par département en région Pays de La Loire

Tableau n° 7 : Comparaison du nombre de collèges et de collégiens par département de la région PDL à la rentrée 2023

Départements		Nombre collèges	Nombre collégiens	Proportion /région PDL	Proportion France	Nombre moyen élèves/collège
44	Loire Atlantique	142	74 175	37,81%	2,18%	522
49	Maine et Loire	93	43 023	21,93%	1,26%	463
53	Mayenne	41	15 469	7,88%	0,45%	377
72	Sarthe	75	28 228	14,39%	0,83%	376
85	Vendée	66	35 302	17,99%	1,04%	535
<i>Total région PDL</i>		417	196 197	100,00%	5,76%	470
<i>Total France entière</i>		7309	3 404 823		100,00%	466

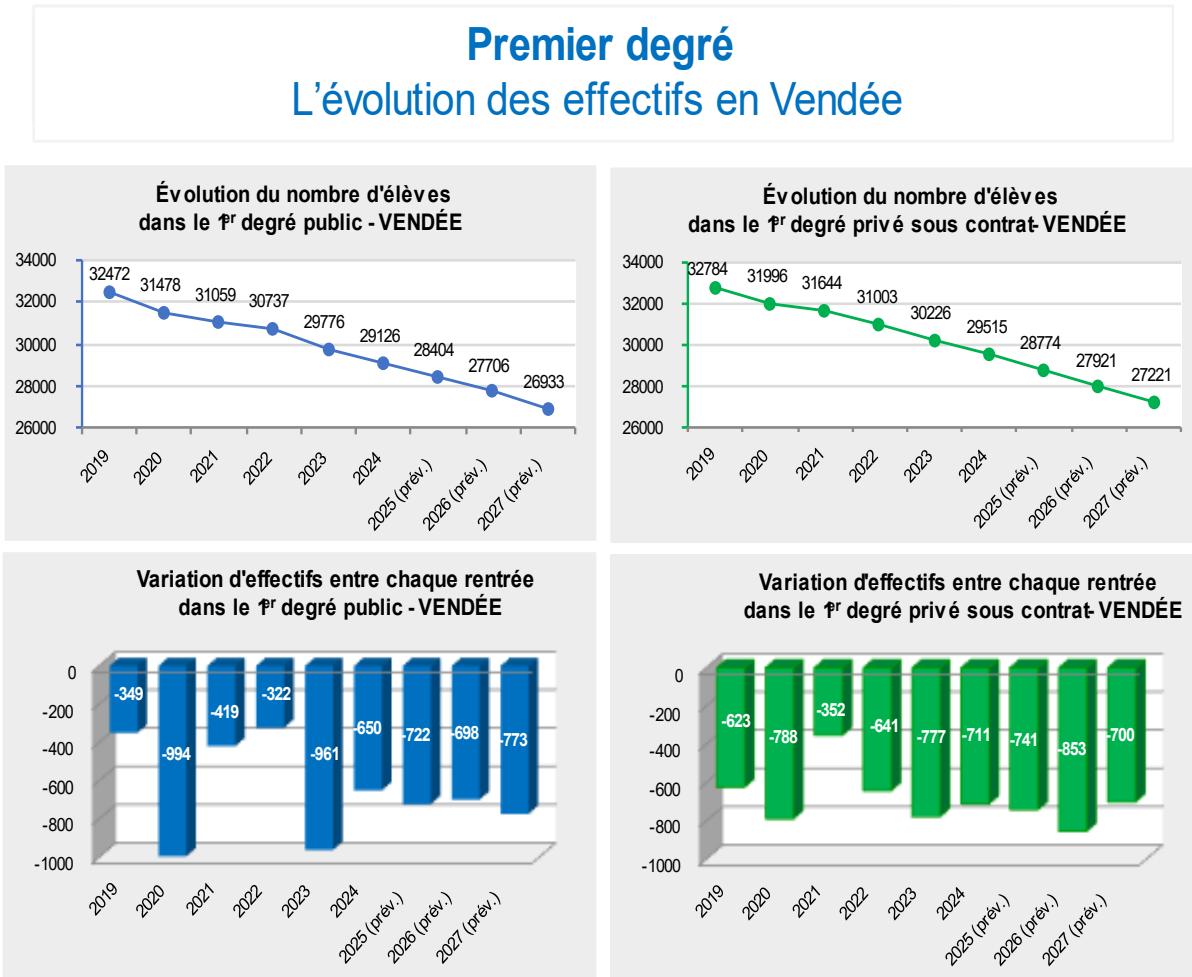
Source : CRC d'après les données extraites du site data.education.gouv.fr

Tableau n° 8 : Comparaison du nombre de collèges et de collégiens du public et du privé par département de la région PDL à la rentrée 2023

	Loire Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Total région PDL
<i>Nombre de collèges</i>	142	93	41	75	66	417
<i>Publics</i>	82	50	27	56	34	249
<i>Privés</i>	60	43	14	19	32	168
<i>Nombre de collégiens</i>	74 175	43 023	15 469	28 228	35 302	196 197
<i>Dans le secteur public</i>	43 679	21 995	8 953	21 281	16 665	112 573
<i>Dans le secteur privé</i>	30 496	21 028	6 516	6 947	18 637	83 624
<i>Proportion dans le public</i>	59%	51%	58%	75%	47%	57%
<i>Proportion dans le privé</i>	41%	49%	42%	25%	53%	43%

Source : CRC d'après les données extraites du site data.education.gouv.fr

Annexe n° 3.: Évolution des effectifs du premier degré en Vendée



Sources : Constats 2019-2024-SEPP Rectorat de Nantes, octobre 2024

Annexe n° 4.: Répartition et évolution des dépenses du département de la Vendée dédiées aux collèges

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution
Dépenses fonctionnement collèges publics (hors dépenses de personnel)	5 232 269	5 336 164	6 762 553	6 309 144	8 925 801	8 256 533	9,55%
<i>Dépenses de personnel</i>	12 654 853	12 751 483	13 313 239	14 134 011	14 614 119	15 314 205	3,89%
Dépenses de fonctionnement collèges publics (yc. Personnel)	17 887 122	18 087 647	20 075 792	20 443 155	23 539 920	23 570 738	5,67%
Dépenses fonctionnement collèges privés	12 045 056	12 033 393	12 106 785	10 228 715	12 409 810	13 621 568	2,49%
Dépenses de fonctionnement globales	29 932 178	30 121 040	32 182 577	30 671 870	35 949 730	37 192 305	4,44%
Dépenses investissement collèges publics	19 004 565	20 246 262	19 822 103	22 072 958	21 384 449	23 424 766	4,27%
Dépenses investissement collèges privés	3 050 847	3 175 661	3 126 380	3 588 442	3 778 464	1 442 575	-13,91%
Dépenses d'investissement globales	22 055 412	23 421 923	22 948 483	25 661 400	25 162 913	24 867 341	2,43%
Dépenses globales collèges publics	36 891 687	38 333 909	39 897 895	42 516 113	44 924 369	46 995 504	4,96%
Dépenses globales collèges privés	15 095 903	15 209 054	15 233 166	13 817 157	16 188 274	15 064 142	-0,04%
Total général dépenses collèges	51 987 590	53 542 963	55 131 060	56 333 270	61 112 643	62 059 647	3,61%

Source : Balance des comptes (données 2024 provisoires)

Annexe n° 5.: Moyens dédiés au fonctionnement et calcul des coûts pour les collèges des départements ligériens

Tableau n° 9 : Évolution des moyens dédiés au fonctionnement des collèges des départements ligériens (dépenses de fonctionnement)

Départements		2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Loire-Atlantique</i>	Collèges publics	49 024 823	48 722 112	50 346 466	53 108 304	57 687 870	57 595 765
<i>Maine et Loire</i>		25 860 768	24 472 809	24 790 312	26 067 903	29 488 086	29 095 358
<i>Mayenne (*)</i>		12 268 151	9 899 441	10 458 904	11 759 609	12 742 294	4 570 870
<i>Sarthe</i>		24 589 919	25 666 124	26 752 285	27 921 121	30 591 144	29 866 024
<i>Vendée</i>		17 887 122	18 087 647	20 075 792	20 443 155	23 539 920	23 570 738
<i>Loire-Atlantique</i>	Collèges privés	16 353 136	16 853 967	17 164 353	17 793 295	18 128 555	17 888 548
<i>Maine et Loire</i>		13 365 399	13 039 691	13 358 643	13 639 767	14 344 774	14 919 522
<i>Mayenne</i>		4 327 748	4 258 768	4 117 975	4 200 099	4 961 547	4 597 203
<i>Sarthe</i>		3 877 923	3 855 405	3 827 291	3 894 748	4 139 001	4 481 284
<i>Vendée</i>		12 045 056	12 033 393	12 106 785	10 228 715	12 409 810	13 621 568
<i>Loire-Atlantique</i>	Total collèges	65 377 959	65 576 079	67 510 819	70 901 599	75 816 425	75 484 313
<i>Maine et Loire</i>		39 226 167	37 512 500	38 148 954	39 707 670	43 832 860	44 014 880
<i>Mayenne (*)</i>		16 595 898	14 158 209	14 576 879	15 959 709	17 703 841	9 168 073
<i>Sarthe</i>		28 467 842	29 521 529	30 579 576	31 815 869	34 730 145	34 347 308
<i>Vendée</i>		29 932 178	30 121 040	32 182 577	30 671 870	35 949 730	37 192 305

Sources : Balance des comptes (données 2024 provisoires) et données transmises par le CD53

(*) : données Mayenne 2024 ne comprenant pas les dépenses de personnel dédiées aux collèges

Annexe n° 6.: Moyens dédiés à l'investissement et calcul des coûts pour les collèges des départements ligériens

Tableau n° 10 : Évolution des moyens en investissement octroyés par les départements ligériens

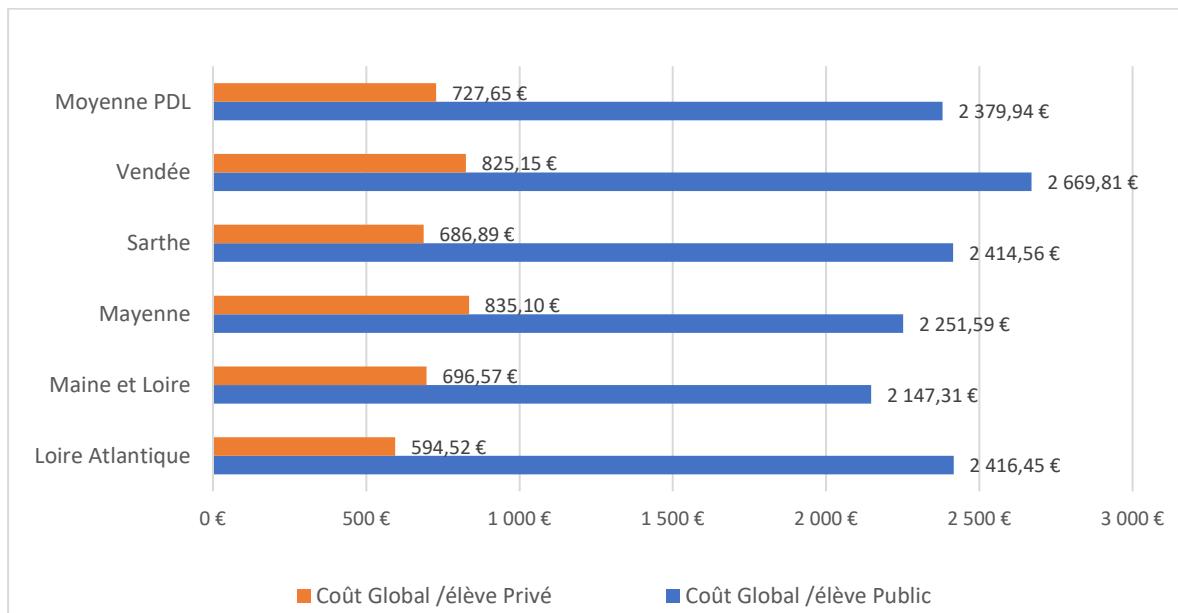
Départements		2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Loire-Atlantique</i>	Collèges publics	38 021 810	38 904 349	49 856 020	51 983 651	64 470 711	49 584 005
<i>Maine et Loire</i>		10 221 895	18 569 067	22 040 135	18 269 903	22 907 114	15 536 018
<i>Mayenne</i>		7 068 636	7 958 125	9 150 853	9 193 731	5 448 357	6 382 214
<i>Sarthe</i>		24 292 976	16 676 460	18 902 894	19 274 687	23 223 831	24 862 684
<i>Vendée</i>		19 004 565	20 246 262	19 822 103	22 072 958	21 384 449	23 424 766
<i>Loire-Atlantique</i>	Collèges privés						12 000
<i>Maine et Loire</i>		25 068		234 886	299 500	375 500	598 000
<i>Mayenne</i>		470 990	513 513	536 127	582 938	412 149	415 110
<i>Sarthe</i>		755 485	817 311	922 148	717 129	214 234	432 282
<i>Vendée</i>		3 050 847	3 175 661	3 126 380	3 588 442	3 778 464	1 442 575
<i>Loire-Atlantique</i>	GLOBAL	38 021 810	38 904 349	49 856 020	51 983 651	64 470 711	49 596 005
<i>Maine et Loire</i>		10 246 963	18 569 067	22 275 021	18 569 403	23 282 614	16 134 018
<i>Mayenne</i>		7 539 627	8 471 639	9 686 981	9 776 669	5 860 505	6 797 324
<i>Sarthe</i>		25 048 461	17 493 771	19 825 042	19 991 815	23 438 064	25 294 966
<i>Vendée</i>		22 055 412	23 421 923	22 948 483	25 661 400	25 162 913	24 867 341

Sources : Balances des comptes (données 2024 provisoires)

ENQUÊTE SUR « LE RÔLE DU COLLÈGE DANS L'ATTRACTIVITÉ ET LA COHÉSION DES TERRITOIRES »

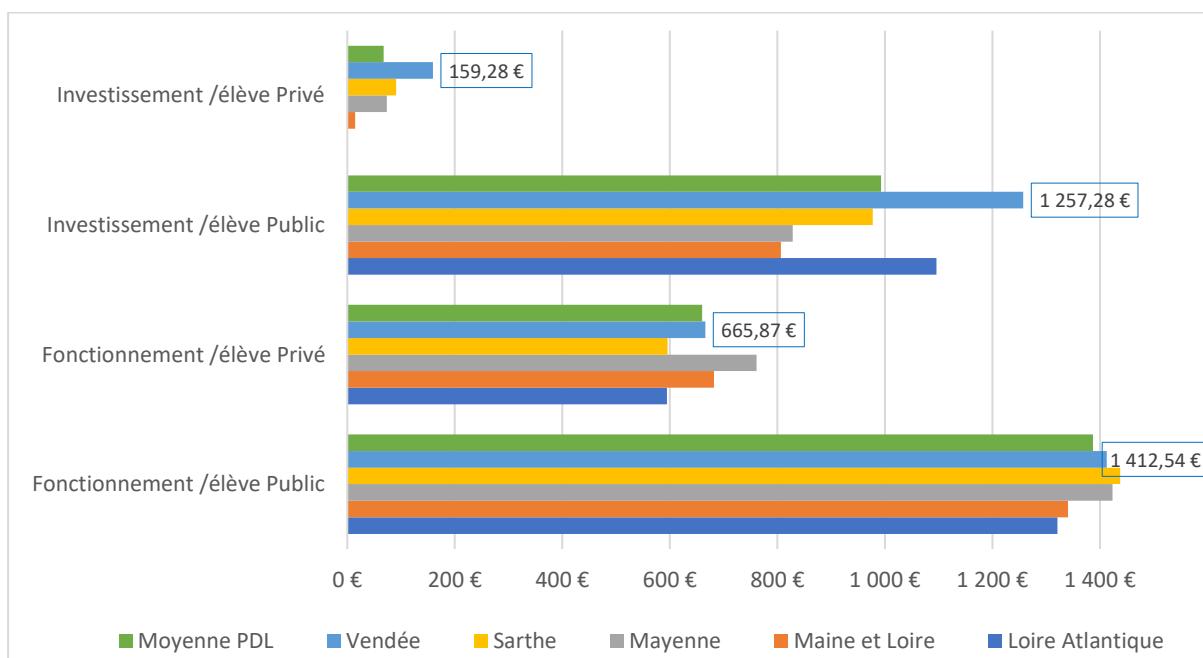
Annexe n° 7.: Graphiques coûts en région Pays de La Loire

Graphique n° 8 : Coût global par élève et par secteur (public - privé) en région Pays de La Loire



Sources : CRC d'après les balances des comptes (données 2024 provisoires) et données transmises par le CD53

Graphique n° 9 : Comparaison des coûts par élève et par section en région Pays de La Loire



Sources : CRC d'après les balances des comptes (données 2024 provisoires)
Données 2023 pour le fonctionnement

Annexe n° 8.: GLOSSAIRE

ATTEE : Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement.

DASEN : Direction (ou directrice) académique des services de l'Éducation nationale.

DDEC : Direction diocésaine de l'enseignement catholique.

DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (ministère de l'Éducation nationale).

DGF : Dotation globale de fonctionnement des collèges.

DNB : Diplôme national du brevet des collèges.

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles.

EN : Éducation nationale.

ETP : équivalent temps plein.

IPS : Indice de position sociale.

MDSF : Maisons départementales des solidarités et de la famille.

MEN : Ministère de l'Éducation nationale.

MFR : Maisons familiales et rurales.

SDAASP : schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours.

SNSM : Société nationale de sauvetage en mer.

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté, elle accueille des collégiens présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

OGEC : Organisme de gestion de l'enseignement catholique.

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire, les Ulis sont des dispositifs permettant la scolarisation d'élèves en situation de handicap au sein d'établissements scolaires ordinaires.

Document non public réservé aux destinataires désignés par la chambre.



Les publications de la chambre régionale des comptes
Pays de la Loire
sont disponibles sur le site :

www.ccomptes.fr/crc-pays-de-la-loire

Chambre régionale des comptes Pays de la Loire
25 rue Paul Bellamy
BP 14119
44041 Nantes cédex 01

Adresse mél.
paysdelaloire@ccomptes.fr